

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE



Rapport Annuel 2012



Rapport Annuel

exercice 2012



Rapport Annuel

exercice 2012



Sommaire

Présentation de la Banque de Tunisie.....	5	Contrôle interne et gouvernance.....	30
Répartition du capital et des droits de vote.....	5	Prévention contre le blanchiment d'argent	31
Conditions d'accès aux assemblées générales.....	6	Le titre Banque de Tunisie en Bourse	32
Composition du Conseil d'Administration.....	7	Développement et modernisation	
Chiffres clés de la Banque de Tunisie.....	9	de la banque.....	34
L'environnement économique et financier		Evolution de l'effectif	34
en 2012.....	10	La formation	34
Activités de la Banque de Tunisie	13	Le réseau de la Banque de Tunisie.....	34
Ressources collectées	13	Évolution prévisionnelle de l'activité	
Les crédits à la clientèle.....	15	en 2013.....	35
Le portefeuille des titres.....	17	États financiers de la Banque de Tunisie	
La monétique	19	au 31 décembre 2012.....	37
Résultats de la Banque de Tunisie	20	Rapport de gestion du groupe Banque	
Intérêts et revenus assimilés.....	20	de Tunisie.....	83
Evolution des commissions bancaires.....	21	Présentation du Groupe Banque	
Le produit net bancaire.....	22	de Tunisie.....	84
Les frais généraux.....	23	États financiers consolidés du Groupe	
Le résultat brut d'exploitation	24	Banque de Tunisie au 31 décembre 2012....	93
Le résultat net de l'exercice	25		
Répartition des bénéfices.....	26		
Renforcement des fonds propres	26		
Normes prudentielles et gestion			
des risques	28		
Ratios réglementaires	28		
Créances classées et provisions	28		
Provisions collectives	29		
Division et couverture des risques	30		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination:	BANQUE DE TUNISIE -BT-
Forme juridique:	Société anonyme
Nationalité:	Tunisienne
Siège social:	2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone:	71 125 500
Fax:	71 125 410
Site Web:	www.bt.com.tn
Date de constitution:	23 Septembre 1884
Durée:	Prorogée au 31 Décembre 2027
Registre du commerce :	B1105941996
Matricule fiscal:	0000 120 H
Capital social :	112.500.000 dinars
Objet social :	Banque Universelle au sens de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit
Régime fiscal:	Droit Commun

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 Décembre 2012, le capital social de la Banque est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

	Nbre d'actions	Montant en 1000 D	Pourcentage
Actionnaires tunisiens	86 489 817	86 490	76,88%
Personnes physiques	57 721 132	57 721	51,31%
Personnes morales	28 768 685	28 769	25,57%
Actionnaires étrangers	25 957 075	25 957	23,07%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22 500 000	22 500	20,00%
Autres actionnaires étrangers	3 457 075	3 457	3,07%
Divers	53 108	53	0,047%
Total	112 500 000	112 500	100,00%

Le 11 Janvier 2013, et suite à un appel d'offre international lancé par l'Etat, la BFCM a consolidé sa position d'actionnaire de référence de la BT et acquis un bloc de 13,007% du capital de la Banque de Tunisie.

Suite à la réalisation de l'acquisition des parts appartenant à l'Etat, la BFCM deviendrait l'actionnaire majoritaire en détenant 33,007% du capital de la BT.

Ainsi, au 15/01/2013, la structure du capital de la Banque de Tunisie se présentait comme suit :

	Montant en 1000 D	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	71 891	63,90%
Actionnaires Etrangers	40 556	36,05%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	37 133	33,01%
Autres	53	0,05%
Total	112 500	100,000%

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2012, le conseil d'administration est ainsi composé:

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Mohamed Habib BEN SAAD

ADMINISTRATEURS

M. Michel LUCAS

M. Habib KAMOUN

MME. Henda EL FEKIH

M. Elyès JOUINI

M. Aziz MBAREK

M. Zouheir KHARRAT

Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-
Représentée par M. Thierry DELARUE

Astrée Représentée par M. Abdelmoneem KOLSI

COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière.



- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité Exécutif de Crédit :

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédits notamment les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil, les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés, les crédits accordés aux personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 et les crédits accordés aux clients classés chez la banque.

Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels;



- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil;
- L'approbation des plans de continuité d'activité;
- La désignation d'un responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.
- Le comité des risques recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC ERNST & YOUNG

Représentée par M. Nouredine HAJJI

MS LOUZIR (DELOITTE)

Représentée par M. Mohamed LOUZIR

LES CHIFFRES CLÉS DE LA BANQUE DE TUNISIE

(chiffres en Milliers de Dinars)

ACTIVITE	2010	2011*	2012	Evolution 2012/2011
Total du Bilan	3 142 408	3 388 044	3 745 405	10,5%
Dépôts clientèle	2 419 440	2 401 451	2 438 012	1,5%
Encours des crédits clientèle au bilan	2 610 174	2 829 061	2 961 617	4,7%
Total concours à l'Economie	2 762 667	2 987 402	3 132 954	4,9%
RESULTATS				
Marge d'Interêt	95 180	94 993	99 971	5,2%
Volume des commissions	33 052	34 342	36 997	7,7%
Produit Net Bancaire	147 773	153 390	161 347	5,2%
Frais Généraux	42 027	45 852	51 744	12,9%
Résultat Brut d'Exploitation	100 269	101 736	103 590	1,8%
Résultat Net	55 701	57 666	63 379	9,9%
FONDS PROPRES				
Fonds propres avant affectation de l'exercice	412 048	440 748	471 415	7,0%
Fonds propres après affectation de l'exercice	440 748	471 414	507 793	7,7%
RATIOS FINANCIERS				
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,1%	12,6%	12,9%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	1,9%	1,8%	1,8%	
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	32,5%	34,1%	36,2%	
Commissions / masse salariale	106,1%	98,4%	93,9%	
Capitalisation boursière au 31/12	1 307 250	1 206 000	1 350 000	11,9%
RATIOS REGLEMENTAIRES				
Ratio de solvabilité	17,38%	17,55%	19,39%	
Ratio de couverture des dépôts (Fonds Propres / Dépôts)	18,22%	19,63%	20,83%	
Ratio de liquidité	149,97%	116,56%	103,08%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES				
Effectif permanent	874	912	908	-0,4%
Nombre d'agences	100	100	103	3,0%

* Certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONJONCTURE INTERNATIONALE

Durant l'année 2012, la périphérie de la zone euro a été l'épicentre d'une nouvelle aggravation des tensions sur les marchés financiers, provoquée par la montée de l'incertitude politique et financière en Grèce, les problèmes du secteur bancaire en Espagne et les doutes quant à la capacité des gouvernements d'opérer leur ajustement budgétaire et leurs réformes, ainsi qu'à la volonté des pays partenaires de leur fournir de l'aide.

Cependant, un ralentissement de la croissance économique mondiale a été enregistré, soit une progression de 3,2% par rapport à 2011 contre 3,9% un an plus tôt.

Dans ce contexte, le volume des échanges mondiaux de biens et services a progressé de 4,4% en 2012 contre 6,6% l'année précédente.

La création d'emplois a ralenti, et le chômage est resté élevé dans beaucoup de pays avancés, en particulier le chômage des jeunes dans la périphérie de la zone euro.

Le déficit d'emploi a grimpé de 64 millions pour atteindre 71 millions dont 17 millions dans les pays développés.

Le déclin de la demande, les pressions baissières sur les salaires dues à un chômage élevé, et le déclin modéré des prix de matières premières,

sont les principaux paramètres qui ont agis sur le taux d'inflation qui a connu une baisse en passant de 2,8% en 2011 à 2,2% en 2012 dans la Zone Euro.

Le marché des changes a connu une appréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar de l'ordre de 2% en 2012.

Contrairement à l'année précédente, les bourses internationales se sont bien comportées en 2012 surtout dans les pays européens avec une hausse de 29,8% pour le DAX et de 15,2% pour le CAC 40 en corrélation avec les mesures prises par la Banque centrale européenne pour contenir la crise de la dette et relancer l'activité économique.

Il en est de même pour les indices américains (+7,3% pour le Dow Jones et +15,9% pour le Nasdaq) soutenus par le bon comportement de l'économie américaine.

Aussi l'année 2012 a été marquée par la dépréciation de l'Euro de 7,6% en moyenne face au Dollar Américain et ce en raison de la récession économique dans les pays de la région, contrairement à l'économie américaine qui a enregistré une reprise en 2012, et de la montée des craintes concernant la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro.

CONJONCTURE NATIONALE

L'économie nationale a affiché en 2012 un taux de croissance de 3,5% contre -1,4% en 2011 confirmant ainsi les signes d'une reprise économique qui peut être compromise par la crise économique constatée récemment en Europe qui est considéré comme le partenaire économique fondamental.

Malgré cette croissance, le taux de chômage reste élevé touchant 31,1% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les réserves en devises sont en amélioration en se stabilisant à 12 151 mDT à fin 2012 soit l'équivalent de 115 jours d'importations contre 113 jours une année auparavant et ce grâce à la légère reprise qu'a connu le secteur touristique et des IDE ainsi à la mobilisation de ressources extérieures provenant essentiellement de tirage sur emprunts extérieurs et de dons extérieurs.

Le solde des échanges commerciaux a connu une détérioration, en passant de -8 604 mDT à fin 2011 à -11 635 mDT à fin 2012, qui est dû essentiellement à la détérioration de la conjoncture internationale et surtout en Europe.

L'augmentation des prix des produits alimentaires combinée avec la forte injection des liquidités, a poussé l'indice des prix à la consommation familiale pour passer de 4,2% en 2011 à 5,9% en 2012.

Exposées à l'aggravation des problèmes économiques et sociaux préexistants, les autorités

ont adopté une politique de relance budgétaire visant à soutenir la croissance économique, le développement régional et la création d'emplois et ce à travers les budgets 2012 initial et complémentaire.

En 2012, le déficit budgétaire est estimé à 6,6% du PIB contre 3,5% en 2011 enregistrant ainsi une hausse de 89%.

Ce niveau de déficit est jugé soutenable avec un taux d'endettement public de 46,1% en 2012 et 46,8% attendus en 2013.

Sur le plan monétaire, La masse monétaire M3 a progressé en 2012 de 8,4% contre 9,1% une année auparavant.

Les concours à l'économie se sont, pour leur part, accrus de 8,8%, soit un rythme bien en deçà de celui enregistré en 2011 (13,4%).

Une augmentation des créances nettes sur l'Etat a été enregistrée en 2012 et elle est, essentiellement, due à la forte baisse du solde du compte courant du Trésor qui est revenu de 648 MDT, en décembre 2011 à 129 MDT, en décembre 2012 et à l'accroissement de 536 MDT de l'encours des bons du Trésor détenus par la Banque centrale dans le cadre de ses opérations d'achat ferme (Open-market) réalisées au cours de l'année 2012.

L'année 2012 a été également marquée par un resserrement de la liquidité bancaire, ce qui a amené la BCT à baisser le taux de réserves obligatoires de 12,5% à 2% et procéder à des



opérations d'injection massive de liquidités pour le refinancement des banques.

Le niveau d'intervention journalier moyen de la BCT a augmenté sur le marché à fin 2012 à 4 253 mDT contre 3 604 mDT une année auparavant.

Au cours de l'année 2012, le conseil d'administration de la BCT a décidé de relever le taux d'intérêt directeur de la banque centrale de 25 points de base pour le porter à 3,75%.

Les taux moyens sur le marché monétaire passent de 3,23 en Janvier 2012 à 4,18 à la fin de l'exercice 2012.

Par rapport à la fin de l'année 2011 et jusqu'à fin décembre 2012, le dinar a enregistré, sur le marché interbancaire, une dépréciation vis-à-vis de l'euro 5,3%, du dollar américain 3,3% et du dirham marocain 5,7% ; Il s'est apprécié vis-à-vis du yen japonais 7,7%.

Concernant le marché financier, le volume global des transactions effectuées sur le marché secondaire de la bourse s'est élevé à 2.930 millions de dinars durant l'exercice 2012 contre 3.139 millions de dinars en 2011, marquant une baisse de 6,7%.

Le volume cumulé des transactions réalisées sur la cote en 2012 s'est élevé à 2.078 millions de dinars (dont 1.943 millions de dinars sur les titres de capital concentrés notamment sur les actions Ennaki, Carthage Cement et Somocer), soit un volume quotidien moyen d'échange de 8,3 millions de dinars contre 7,1 millions de dinars au titre de l'année 2011.

La capitalisation boursière du marché a enregistré une baisse de 4,7% en passant de 14.452 millions de dinars (22,4% du PIB) en 2011 à 13.780 millions de dinars (19,3% du PIB) en 2012.

Pour l'ensemble de l'année 2012, les émissions des sociétés par appel public à l'épargne se sont élevées à 662 millions de dinars dont 571 millions de dinars sous forme d'emprunts obligataires et dont 291 millions de dinars ou 51% émis par des banques.

L'année 2012 a été également marquée par une hausse des tirages du trésor qui ont atteint 1.524 millions de dinars (dont 1.195 BTA et 329 BTCT) contre 1.1335 millions de dinars (dont 962 BTA et 373 BTCT) en 2011 soit une hausse de 14,1% par rapport à 2011.

ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE TUNISIE

RESSOURCES COLLECTÉES

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 2.438.012 mille

dinars au 31 Décembre 2012 contre 2.401.451 mille dinars au 31 Décembre 2011, enregistrant une évolution de 1,5%.

Les dépôts à vue ont atteint 892.609 mille dinars au 31 décembre 2012 contre 793.816 mille dinars au 31 décembre 2011.

DÉPÔT COLLECTÉS

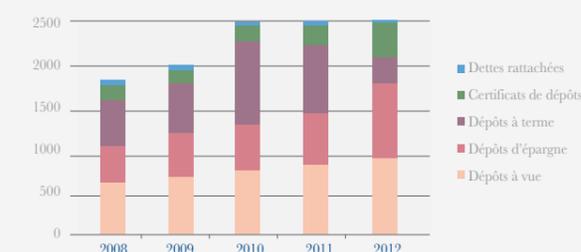
(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Dépôts à vue	584 266	665 098	718 105	793 816	892 609	12,4%	11,2%
Dépôts d'épargne	415 809	484 249	551 586	592 776	667 661	12,6%	12,6%
Dépôts à terme	530 914	503 434	927 101	774 506	341 144	-56,0%	-10,5%
Comptes à terme	512 012	485 877	905 726	750 202	319 980	-57,3%	-11,1%
Bons de caisse	18 902	17 557	21 375	24 304	21 164	-12,9%	2,9%
Certificats de dépôts	172 000	223 000	202 500	221 500	527 000	137,9%	32,3%
Dettes rattachées	18 938	15 558	20 148	18 853	9 597	-49,1%	-15,6%
TOTAL DEPOTS	1 721 927	1 891 338	2 419 440	2 401 451	2 438 012	1,5%	9,1%

Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 11,2%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 996.006 mille Dinars au 31 Décembre 2011 à 868.144 mille dinars à la fin de l'exercice 2012, soit une baisse

Dépôts de la Clientèle



de 12,8%. Durant les cinq dernières années, les dépôts à terme ont connu une croissance avec un taux moyen annuel de 5,4%.

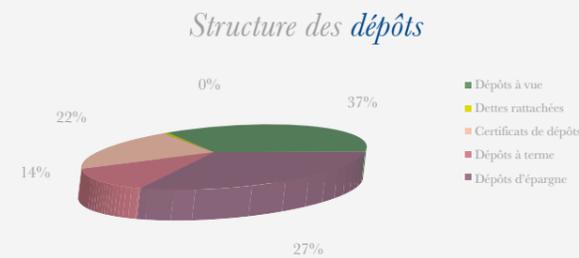
Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 12,63% passant de 592.776 mille dinars au 31 Décembre 2011 à 667.661 mille dinars au 31 Décembre 2012. Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 12,6% durant les cinq dernières années.

Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2012, les dépôts à vue ont représenté 36,6% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 27,4% alors

que la part des dépôts à terme a largement baissé pour atteindre 14%. Les certificats des dépôts représentent 21,6% de l'ensemble des dépôts.

La structure des dépôts a été améliorée par rapport à l'exercice précédent, la baisse de la part des dépôts à terme a été compensée par une augmentation favorable des dépôts à vue et des dépôts d'épargne dont le coût des ressources est beaucoup moins important que celui des dépôts à terme.



STRUCTURE DES DÉPÔTS

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2008	2009	2010	2011	2012					
Dépôts à vue	584 266	33,9%	665 098	35,2%	718 105	29,7%	793 816	33,1%	892 609	36,6%
Dépôts d'épargne	415 809	24,1%	484 249	25,6%	551 586	22,8%	592 776	24,7%	667 661	27,4%
Dépôts à terme	530 914	30,8%	503 434	26,6%	927 101	38,3%	774 506	32,3%	341 144	14,0%
Comptes à terme	512 012	29,7%	485 877	25,7%	905 726	37,4%	750 202	31,2%	319 980	13,1%
Bons de caisse	18 902	1,1%	17 557	0,9%	21 375	0,9%	24 304	1,0%	21 164	0,9%
Certificats de dépôts	172 000	10,0%	223 000	11,8%	202 500	8,4%	221 500	9,2%	527 000	21,6%
Dettes rattachées	18 938	1,1%	15 558	0,8%	20 148	0,8%	18 853	0,8%	9 597	0,4%
TOTAL DEPOTS	1 721 927		1 891 338		2 419 440		2 401 451		2 438 012	

Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2012, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 57.043 mille dinars contre 78.244 mille dinars à la fin de l'année 2011, enregistrant une baisse de 27,1%.

Cette baisse s'explique par l'absence de recours de la banque aux bailleurs de fonds étrangers en raison du renchérissement relatif des coûts de ces ressources.

LES RESSOURCES SPÉCIALES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources Budgétaires	2 617	2 468	2 953	3 410	4 188	22,8%	12,5%
Ressources extérieures	148 962	124 642	99 458	73 679	51 699	-29,8%	-23,2%
Autres	2 296	1 926	1 535	1 156	1 156	0,0%	-15,8%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	153 875	129 036	103 945	78 244	57 043	-27,1%	-22,0%

Les Emplois

Les crédits de la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale,

et une rareté des ressources, La Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie Tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

CRÉDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTÈLE

(chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2008	2009	2010	2011*	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
CREDITS A COURT TERME	894 973	1 110 745	1 474 389	1 535 311	1 595 805	3,9%	15,6%
Crédits à court terme Entreprises	167 925	220 712	326 229	290 907	300 872	3,4%	15,7%
Crédits à court terme Particuliers	264 651	403 888	500 406	561 318	619 876	10,4%	23,7%
Escompte commercial	143 306	184 196	253 778	266 099	285 577	7,3%	18,8%
Comptes débiteurs de la clientèle	277 291	236 839	295 507	272 800	251 693	-7,7%	-2,4%
Valeurs impayées	6 091	3 971	4 919	8 633	12 590	45,8%	19,9%
Prêts en devises à la clientèle	21 361	39 335	69 246	96 925	79 578	-17,9%	38,9%
Autres crédits à court terme	14 348	21 803	24 304	38 629	45 618	18,1%	33,5%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	685 860	890 377	1 079 489	1 288 350	1 390 099	7,9%	19,3%
Crédits à moyen terme ordinaires	569 249	674 568	704 593	833 255	879 707	5,6%	11,5%
Crédits à long terme ordinaires	69 413	161 849	300 538	367 017	414 061	12,8%	56,3%
Crédits à long terme logement	47 198	53 961	74 358	88 078	96 331	9,4%	19,5%
OPERATIONS DE LEASING	12 862	11 128	10 601	9 479	9 351	-1,3%	-7,7%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	157 952	133 754	106 168	81 377	49 230	-39,5%	-25,3%
CREANCES RATTACHEES	20 698	21 663	21 210	21 753	23 330	7,3%	3,0%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	60 965	57 604	60 636	70 658	92 584	31,0%	11,0%
TOTAL CREANCES BRUTES	1 833 309	2 225 271	2 752 492	3 006 928	3 160 399	5,1%	14,6%
PROVISIONS ET AGIOS	-101 481	-109 185	-142 318	-177 867	-198 784	11,8%	18,3%
RESERVES							
TOTAL DES CREANCES NETTES	1 731 828	2 116 086	2 610 174	2 829 061	2 961 617	4,7%	14,4%

* Certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité





Les crédits de la clientèle



Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a été en hausse de 4,7% passant de 2.829.061 mille dinars au 31 Décembre 2011 à 2.961.616 mille dinars au 31 Décembre 2012.

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 5,1%, passant de 3.006.928 mille dinars en 2011 à 3.160.399 mille dinars en 2012.

Les crédits à court terme ont enregistré une augmentation de 3,9% pour atteindre un encours de 1.595.805 mille dinars à la fin de l'exercice 2012 contre 1.535.311 mille dinars à la fin de l'exercice 2011.

Les crédits à la consommation ont progressé de 10,4% pour atteindre un encours de 619.876 mille dinars et ce malgré les nouvelles mesures réglementaires en matière d'octroi des crédits à la consommation édictées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire aux banques n°2012-17.

Les prêts en devise ont enregistré une baisse de 17,9% avec un encours de 79.578 mille dinars mais avec une évolution moyenne de 38,9% sur les cinq derniers exercices.

Les crédits à court terme ont progressé à un taux annuel moyen de 15,6% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint à la fin de l'exercice 2012 un montant de 1.390.099 mille dinars contre 1.288.350 mille dinars l'année dernière, soit une évolution de 7,9%. Entre 2008 et 2012, l'encours des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 19,3%.

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une baisse de 39,5% pour atteindre un encours de 49.230 mille dinars à la fin de l'exercice 2012 contre 81.377 mille dinars à la fin de l'exercice 2011.

A la fin de l'exercice 2012, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 9.351 mille dinars contre 9.479 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une baisse de 1,3%. Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a diminué avec un rythme moyen annuel de 7,7%.

Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature a atteint au 31 Décembre 2012, un encours de 405.256 mille dinars contre 381.027 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 6,4%.

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 18,5% durant les cinq dernières années.

(chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	220 211	284 087	345 443	387 294	412 102	6,4%	17,0%
CREANCES CLASSEES BRUTES (HORS BILAN)	14 461	8 826	10 312	6 267	6 846	9,2%	-17,1%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	205 749	275 261	335 131	381 027	405 256	6,4%	18,5%

A la fin de l'exercice 2012, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit (en milliers de dinars) :

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les règles

prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12//2012

LIBELLE	%	TOTAL
A-CONCOURS AUX PROFESSIONNELS	68,0%	2 166 301
I- AGRICULTURE	1,2%	38 702
II- INDUSTRIE	28,6%	911 073
III- SERVICES	38,2%	1 216 526
VI- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	1,9%	59 427
B-CONCOURS AUX PARTICULIERS	30,1%	959 945
TOTAL GENERAL	100,0%	3 185 673

LE PORTEFEUILLE - TITRES

Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 4,5% passant de 347.588 mille dinars au 31 Décembre 2011 à 363.293 mille dinars au 31 Décembre

2012. Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés, Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires. La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité. Le portefeuille des participations a enregistré une augmentation de 8,2% entre 2011 et 2012.

Il s'est établi à 171.337 mille dinars au 31 Décembre 2012 contre 158.340 mille dinars au 31 Décembre 2011. Les principales souscriptions sont effectuées dans les titres émis par des sociétés rentables et solides et sont toutes effectuées dans la cadre du réinvestissement exonéré.

Le portefeuille obligataire a enregistré une baisse de 28% pour passer de 4.998 mille dinars en

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	106 208	151 749	152 493	158 340	171 337	8,2%	12,7%
Fonds gérés	0	7 500	31 637	48 100	47 250	-1,8%	
Obligations	5 055	3 876	4 502	4 998	3 598	-28,0%	-8,1%
Titres de transaction et placement	23 680	19 883	31 031	136 149	141 107	3,6%	56,2%
Total portefeuille-titres	134 943	183 007	219 663	347 588	363 293	4,5%	28,1%

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que:

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.

2011 à 3.598 mille dinars à fin 2012.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

Rendement du Portefeuille- titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré les revenus suivants à la fin des cinq dernières années :

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2008	2009	2010	2011	2012
- Dividendes et jetons de présence	6 636	7 703	8 739	9 641	8 152
- Plus values sur cession d'actions	3 588	1 418	602	10	2 844
- Revenus sur BTA et BTC	1 289	4 139	1 509	4 595	7 824
- Intérêts sur obligations	686	285	1 378	2 532	1 788
Total	12 199	13 546	12 229	16 778	20 608

LA MONÉTIQUE

Le parc des DABs de la BT est passé de 156 unités en 2011 à 165 DAB à fin 2012, soit une augmentation de 9 unités.

Le nombre des TPEs installés chez les commerçants a progressé de 8,4% en passant de 930 en 2011 à 1.008 en 2012.

	Année 2011	Année 2012	Evolution
Chiffre d'affaires DAB en mD	367 999	423 187	15 %
Chiffre d'affaires TPE en mD	129 829	131 578	1,32 %

Le chiffre d'affaire

Quant au chiffre d'affaires auprès des commerçants, il est passé de 129.829 mille dinars en 2011 à 131.578 mille dinars en 2012 enregistrant ainsi une évolution de 1,32%.

L'activité sur le site internet de la BT « BTNET Entreprise » a enregistré une évolution de 22,5%

en nombre d'accès entre 2011 et 2012 générant une évolution de 27% des montants des virements passés sur le site BTNET.

L'adhésion au site « BTNET Particulier » a enregistré une évolution de 33,8 % pour passer de 11.883 en 2011 à 15.900 en 2012.

	Année 2011	Année 2012	Evolution
Moyenne mensuelle des accès au site BTNET Entreprise	769	942	22,5 %
Chiffre d'affaires des virements Entreprise en mD	661 166	843 709	27 %
Nombre de virements émis par les entreprises	1 753	1 898	8,9 %





RÉSULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en évolution positive et témoignent de la bonne rentabilité de l'activité de la Banque.

EVOLUTION DU RESULTAT

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	152 136	147 283	164 450	176 748	179 900	1,8%	4,3%
Intérêts et charges assimilés	67 331	61 826	69 270	81 756	79 929	-2,2%	4,4%
MARGE D'INTERETS	84 805	85 457	95 180	94 992	99 971	5,2%	4,2%
Commissions perçues	26 803	28 867	33 052	34 342	36 997	7,7%	8,4%
Commissions servies	1 048	868	1 035	805	1 074	33,4%	0,6%
COMMISSIONS NETTES	25 755	27 999	32 017	33 537	35 923	7,1%	8,7%
Gain sur portefeuille commercial	7 954	11 459	10 458	12 687	15 513	22,3%	18,2%
Revenus du portefeuille d'investissement	7 322	7 989	10 118	12 173	9 940	-18,3%	7,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	125 837	132 904	147 773	153 389	161 347	5,2%	6,4%
Frais généraux	39 986	40 407	42 027	45 852	51 744	12,9%	6,7%
Masse salariale	30 717	30 640	31 156	34 895	39 399	12,9%	6,4%
Dépenses d'exploitation	9 269	9 768	10 871	10 957	12 345	12,7%	7,4%
Amortissements des immobilisations	5 807	5 554	5 993	6 397	6 669	4,2%	3,5%
Autres produits d'exploitation	401	535	515	596	656	10,1%	13,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 444	87 437	100 269	101 736	103 590	1,8%	6,5%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	14 347	12 110	39 519	32 975	20 258	-38,6%	9,0%
Provisions pour créances et passif	17 935	13 523	38 760	33 643	20 312	-39,6%	3,2%
Provisions sur portefeuille d'investissement	-3 588	-1 413	759	-669	-54	-92,0%	-65,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 083	82 073	66 462	68 761	83 331	21,2%	3,0%
Gain sur éléments ordinaires	429	1 153	318	714	-5 201	-828,1%	
Impôts sur sociétés	11 725	17 145	11 079	11 810	14 752	24,9%	5,9%
BENEFICE NET	62 788	66 081	55 701	57 666	63 379	9,9%	0,2%

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 179.900 mille dinars au 31 Décembre 2012 contre 176.748 mille dinars au 31 Décembre 2011, soit une progression de 1,8%

Les produits des crédits ont enregistré une augmentation de 1,7%, générée par la bonne croissance du volume des crédits et ce malgré la rationalisation des crédits à la consommation par la BCT à travers la circulaire aux banques n° 2012-17.

EVOLUTION DES INTERETS

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	152 136	147 283	164 450	176 748	179 900	1,8%	4,3%
Opérations avec les établissements bancaires	15 490	9 802	2 335	1 444	1 668	15,5%	-42,7%
Opération avec la clientèle	136 646	137 481	162 116	175 305	178 232	1,7%	6,9%
Revenus des crédits à la clientèle	109 054	115 374	139 111	148 644	154 753	4,1%	9,1%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	23 720	18 392	19 574	23 076	19 441	-15,8%	-4,9%
Revenu des opérations de leasing	1 199	1 050	967	875	832	-4,8%	-8,7%
Revenus sur engagements par signature	2 673	2 665	2 464	2 710	3 205	18,3%	4,6%

Les revenus des crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 4,1% pour atteindre 154.753 mille dinars à la fin de l'exercice 2012.

Les opérations de leasing ont enregistré une légère baisse de 4,8%, alors que les revenus sur engagement par signature ont progressé de 18,3% en 2012.

La marge d'intérêts a atteint 99.971 mille dinars au 31 décembre 2012, contre 94.992 mille dinars en 2011, soit une progression de 5,2%.

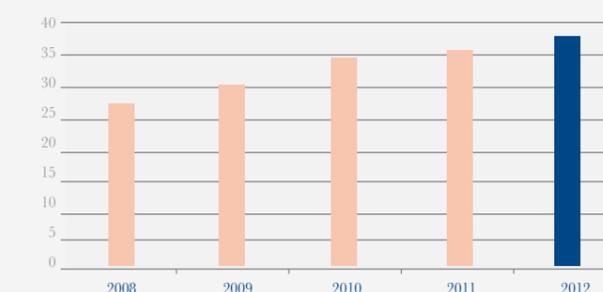
Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 4,2%.

Evolution des commissions bancaires

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2012 un volume global de 36.997 mille dinars contre 34.342 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 7,7%.

La croissance des produits des services bancaires est due, non seulement à une révision des tarifs en 2012 qui a touché les commissions sur comptes et les commissions sur opérations avec l'étranger, mais aussi à une progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant. Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie cette année.

Evolution des commissions



Comme le démontre le tableau ci-dessous, les principales commissions bancaires ont enregistré une évolution positive cette année :

EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	25 800	28 867	33 052	34 342	36 997	7,7%	9,4%
Opérations avec l'étranger	2 839	2 940	3 690	3 443	3 794	10,2%	7,5%
Opérations sur titres	4 965	4 338	4 863	4 219	4 050	-4,0%	-5,0%
commissions sur comptes	7 566	7 134	7 118	7 945	8 691	9,4%	3,5%
Commissions sur moyens de paiement	4 744	5 282	6 306	7 059	7 942	12,5%	13,7%
Commissions de gestion	4 584	7 936	9 738	10 154	10 804	6,4%	23,9%
Opérations guichet et opération diverses	1 104	1 236	1 338	1 522	1 717	12,8%	11,7%
Commissions / Masse salariale	84,0%	94,2%	106,1%	98,4%	93,9%		

Il est à signaler que :

- la progression des commissions de gestion est générée par le bon développement de l'activité des engagements.

- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 12,5% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.

- Les commissions sur titres proviennent essentiellement de l'activité dépositaire des SICAV et des opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

- Les commissions sur comptes ont progressé de 9,4%, grâce à l'ouverture de nouveaux comptes en 2012 ainsi qu'une révision ciblée des tarifs.

Le Produit Net Bancaire

La croissance des revenus sur portefeuille titres conjuguée à l'augmentation des commissions perçues ont permis au Produit Net Bancaire de la Banque d'enregistrer une progression de 5,2%.

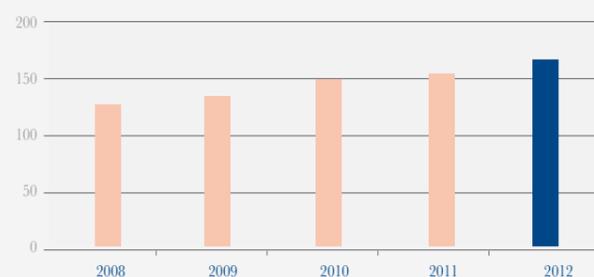
Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2012 un montant de 161.347 mille dinars contre 153.389 mille dinars en 2011.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 6,4%.

La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable :

La marge d'intérêt représente en moyenne 61,9% du Produit Net Bancaire alors que les commissions perçues représentent 22,3% du PNB.

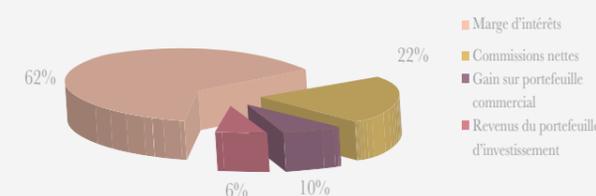
Produit net bancaire



PRODUIT NET BANCAIRE

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	84 805	85 457	95 180	94 992	99 971	5,24%	4,20%
Commissions nettes	25 755	27 999	32 017	33 537	35 923	7,12%	8,67%
Gain sur portefeuille commercial	7 954	11 459	10 458	12 687	15 513	22,28%	18,18%
Revenu du portefeuille d'investissement	7 322	7 989	10 118	12 173	9 940	-18,34%	7 94%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	125 837	132 904	147 773	153 389	161 347	5,2%	6,4%
Marge d'intérêts / PNB	67,4%	64,3%	64,4%	61,9%	62,0%		
Commissions nettes / PNB	20,5%	21,1%	21,7%	21,9%	22,3%		

Composition du produit net bancaire



Les Frais Généraux

Les frais généraux ont enregistré une augmentation maîtrisée de 12,9% par rapport à l'exercice précédent.

Ils ont atteint une enveloppe de 51.744 mille dinars au 31 décembre 2012 contre 45.852 mille dinars au 31 décembre 2011.

FRAIS GENERAUX

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	30 717	30 640	31 156	34 895	39 399	12,9%	6,4%
Dépenses d'exploitation	9 269	9 768	10 871	10 957	12 345	12,7%	7,4%
FRAIS GENERAUX (FG)	39 986	40 407	42 027	45 852	51 744	12,9%	6,7%
Amortissements des immobilisations	5 807	5 554	5 993	6 397	6 669	4,2%	3,5%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	45 793	45 961	48 020	52 249	58 413	11,8%	6,3%
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	36,4%	34,6%	32,5%	34,1%	36,2%		
Productivité globale (F. GENERAUX / RBE)	49,7%	46,2%	41,9%	45,1%	50,0%		





La Banque de Tunisie a maintenu sa politique de maîtrise de ses frais généraux et ce malgré l'augmentation des charges sociales et l'aménagement de nouvelles agences à ouvrir au début de 2013.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 39.399 mille dinars au 31 décembre 2012 contre 34.896 mille dinars au 31 décembre 2011 et des dépenses diverses d'exploitation qui sont passés de 10.957 mille dinars au 31 décembre 2011 à 12.345 mille dinars au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 12,7%.

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport des frais globaux de gestion (frais généraux majoré des amortissements) au Produit Net Bancaire, continue à se situer à un niveau compétitif : 36,2% fin 2012 contre 34,1% une année auparavant.

Coefficient d'exploitation



RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	125 837	132 904	147 773	153 390	161 347	5,2%	6,4%
Frais généraux	39 986	40 407	42 027	45 852	51 744	12,9%	6,7%
Dotations aux amortissements	5 807	5 554	5 993	6 397	6 669	4,2%	3,5%
Autres produits d'exploitation	401	535	515	596	656	10,1%	13,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 444	87 477	100 269	101 736	103 590	1,8%	6,5%
Frais Généraux / R B E	49,7%	46,2%	41,9%	45,1%	50,0%		
Commissions / R B E	32,1%	33,0%	33,0%	33,8%	35,7%		

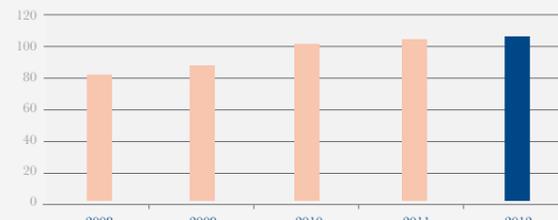
Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 décembre 2012, à un niveau égal à 50% contre 45,1% au 31 décembre 2011.

Le Résultat Brut d'Exploitation

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Exploitation d'enregistrer une progression de 1,8%.

En effet, à la fin de l'exercice 2012, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 103.590 mille dinars contre 101.736 mille dinars en 2011.

Résultat brut d'exploitation



Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 6,5%.

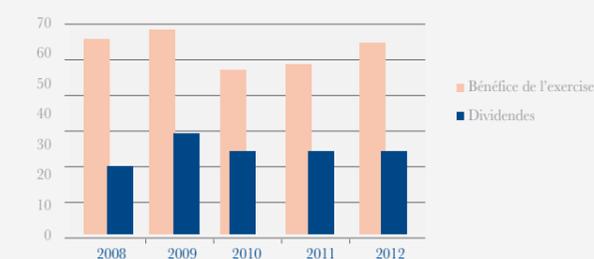
Au terme de l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 6.669 mille dinars, en augmentation de 4,2% par rapport à la dotation de 2011.

Le Résultat Net de l'exercice

A la fin de l'exercice 2012, le Résultat Net a enregistré une hausse de 9,9% passant de 57.666 mille dinars en 2011 à 63.379 mille dinars en

2012 et ce tenant compte de la dotation aux provisions pour créances douteuses constituées en 2012 pour la couverture des risques sur les engagements.

Bénéfice Net



RESULTAT NET

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 444	87 477	100 269	101 736	103 590	1,8%	6,5%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	14 347	12 110	39 519	32 975	20 258	-38,6%	9,0%
Provisions pour créances et passifs	17 935	13 523	38 760	33 643	20 312	-39,6%	3,2%
Provisions sur portefeuille d'investissement	-3 588	-1 413	759	-669	-54	-92,0%	-65,0%
Gain sur éléments ordinaires	429	1 153	318	714	-5 201	-828,1%	
Impôts sur Sociétés	11 725	17 145	11 079	11 810	14 752	24,9%	5,9%
BENEFICE NET	62 788	66 081	55 701	57 666	63 379	9,9%	0,2%

La dotation nette aux provisions s'est élevée pour l'exercice 2012 à 20.312 mille dinars contre 33.643 mille dinars en 2011. Elle est détaillée comme suit :

	déc-12	déc-11
Dotation aux provisions pour créances et passifs		
+ Provisions pour créances douteuses	19 395	33 022
+ Créances passées par pertes	340	220
- reprises de provisions sur créances radiées	-423	-642
- reprises de provisions sur risques et charges	-358	-1 372
Pertes Diverses d'exploitation	59	369
+ Provisions pour risque opérationnel et AED	1 299	2 046
	20 312	33 643

Répartition des bénéfices

Sur la base d'une proposition de distribution d'un dividende de 24% du nominal, le montant global des bénéfices à distribuer au titre de l'exercice 2012 serait de 27.000 mille dinars.

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	62 788	66 081	55 701	57 666	63 379	9,9%	0,2%
Report antérieur	1 046	1 146	1 044	918	915	-0,3%	-3,3%
TOTAL A REPARTIR	63 833	67 228	56 745	58 584	64 294	9,7%	0,2%
REPARTITION							
Réserves	40 187	33 558	28 827	30 669	32 650	6,5%	-5,1%
Réserves légales	0	3 361	389	0	0		
Autres réserves	40 187	30 197	28 438	30 669	32 650	6,5%	-5,1%
Dividendes	22 500	32 625	27 000	27 000	27 000	0,0%	4,7%
Report à nouveau	1 146	1 044	918	915	4 644	407,5%	41,9%
Dividende distribué par action	3,000	0,290	0,240	0,240	0,240		
Taux de distribution / Nominal	30,0%	29,0%	24,0%	24,0%	24,0%		
Taux de distribution / Résultat Net	35,8%	49,4%	48,5%	46,8%	42,0%		
Nominal par action en dinars	10	1	1	1	1		

L'examen de la répartition des résultats durant les cinq derniers exercices montre une bonne rémunération des actions par les dividendes distribués.

En effet, le taux de distribution par rapport au nominal des actions est maintenu à des niveaux très performants.

Le montant des dividendes servis est passé de 22.500 mille dinars en 2008 à 27.000 mille dinars en 2012 représentant 42% du bénéfice net de l'exercice.

Renforcement des fonds propres

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi

leur progression pour passer de 471.414 mille dinars à la fin de l'année 2011 à 507.793 mille dinars fin 2012, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 7,7%.

Evolution des fonds propres



Les fonds propres de la banque ont évolué, aussi, avec un rythme moyen annuel de 7,6% durant les cinq dernières années.

Cette augmentation a permis à la Banque de Tunisie d'enregistrer une évolution en matière

de rentabilité des fonds propres pour passer de 12,6% en 2011 à 12,9% en 2012 et se maintenir à un niveau plus élevée que la moyenne du secteur bancaire en Tunisie.

CAPITAUX PROPRES

Résultats	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	75 000	112 500	112 500	112 500	112 500	0,0%	10,7%
Réserves début de l'exercice	214 027	216 815	250 270	278 971	309 638	11,0%	9,7%
Provisions libres	49 277	49 277	49 277	49 277	49 277	0,0%	0,0%
Fonds propres avant répartition	338 304	378 592	412 048	440 748	471 415	7,0%	8,6%
Attributions aux réserves	40 288	33 456	28 701	30 666	36 379	18,6%	-2,5%
Fonds propres après répartition	378 592	412 048	440 748	471 414	507 793	7,7%	7,6%
Capital Social	75 000	112 500	112 500	112 500	112 500	0,0%	10,7%
Réserves en fin d'exercice	254 315	250 271	278 971	309 638	346 016	11,7%	8,0%
Provisions libres en fin d'exercice	49 277	49 277	49 277	49 277	49 277	0,0%	0,0%
Fonds propres moyens	358 448	395 320	426 398	456 081	489 604	7,4%	8,1%
P N B / Fonds Propres Moyens	35,1%	33,6%	34,7%	33,6%	33,0%		
R B E / Fonds Propres Moyens	24,7%	23,8%	24,9%	22,3%	21,2%		
ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens	17,5%	16,7%	13,1%	12,6%	12,9%		
ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens	2,8%	2,6%	1,9%	1,8%	1,8%		





NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

Ratios réglementaires

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 décembre 2012 un niveau de 19,39%, contre 17,55% au 31 Décembre 2011 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 8%.

Le ratio de liquidité s'est élevé à 103,08% en 2012, pour un minimum exigé de 100%.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2008	2009	2010	2011	2012
Ratio de solvabilité					
Fonds Propres / Risques	22,10%	18,49%	17,38%	17,55%	19,39%
Ratio de liquidité	164,70%	137,29%	149,97%	116,56%	103,08%
Ratio de couverture des dépôts					
Fonds Propres / Dépôts	21,99%	21,79%	18,22%	19,63%	20,83%
Ratio des immobilisations					
Immobilisations nettes / F P	38,19%	45,71%	43,25%	41,69%	40,13%

Créances classées et provisions

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées.

Le ratio de couverture des dépôts s'est maintenu à un niveau de 20,83% en 2012 contre 19,63% en 2011 et ce pour un minimum réglementaire de 10%.

Le ratio des immobilisations a atteint 40,13% au 31 Décembre 2012, contre 41,69% au 31 Décembre 2011, ce niveau reste largement inférieur au plafond réglementaire fixé à 75%.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien à un niveau faible des créances classées.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 216.239 mille dinars au 31 Décembre 2012 contre 174.296 mille dinars au 31 Décembre 2011.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 5% en 2011 à 6% en 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 19,1% mais avec une

baisse moyenne sur les cinq dernières années de 2,8%.

Ces créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CREANCES CLASSEES ET PROVISION CONSTITUEES

	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	140 447	139 995	166 217	174 296	216 239	24,1%	11,4%
Classe 5	63 664	61 341	63 047	73 679	97 515	32,4%	11,2%
Classe 4	37 663	38 668	78 841	65 163	64 850	-0,5%	14,6%
Classe 3	19 227	27 267	10 579	23 191	30 398	31,1%	12,1%
Classe 2	19 892	12 719	13 750	12 264	23 478	91,4%	4,2%
Créances courantes	1 928 548	2 381 542	2 940 313	3 257 487	3 357 853	3,1%	14,9%
Créances rattachées	20 698	21 663	21 210	22 193	23 682	6,7%	3,4%
Total créances (Bilan et hors Bilan)	2 089 692	2 543 200	3 127 740	3 453 975	3 597 774	4,2%	14,5%
Créances classées / Total créances	6,7%	5,5%	5,3%	5,0%	6,0%	19,1%	-2,8%
Provisions sur créances classées	113 394	114 460	147 571	148 912	166 188	11,6%	10,0%
Agios réservés comptabilisés	1 772	1 897	2 436	6 119	8 018	31,0%	45,8%
Provisions collectives / Risques latents	0	0	0	28 545	2 119	-92,6%	
Taux de couverture des créances classées	82,0%	83,1%	90,2%	88,9%	80,6%	-9,4%	-0,4%
Provisions constituées / Total créances	5,4%	4,5%	4,7%	5,1%	4,7%	-8,9%	-3,6%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2012, 166.188 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 80,6% du total des créances classées.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2012 représentent 4,7% du total des créances.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à

l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats de l'exercice une provision pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe de 28.545 mille dinars au titre de l'exercice 2011, la Banque de Tunisie a ajusté les provisions collectives en comptabilisant une dotation de 2.119 mille dinars au titre de l'exercice 2012.

Division et couverture des risques

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 Décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 éditée par la Banque Centrale de Tunisie le 29 Juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune
- Une interdépendance commerciale ou financière directe
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global, risque de crédits et risque de liquidité).

Contrôle interne et gouvernance

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2012 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce comité est directement rattaché au conseil d'administration et il est chargé notamment :

- De veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place.
- De réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation.

- De revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision.
- D'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Sur un autre plan et afin de renforcer ces dispositifs, la Banque de Tunisie dispose d'un comité d'exploitation chargé d'examiner tous les risques encourus sur les crédits ainsi que la conduite de la politique de crédit de la banque et ce, compte tenu des fonds propres disponibles et de la conjoncture économique et financière. Un comité de trésorerie est également fonctionnel, et chargé d'analyser les positions de trésorerie de la Banque.

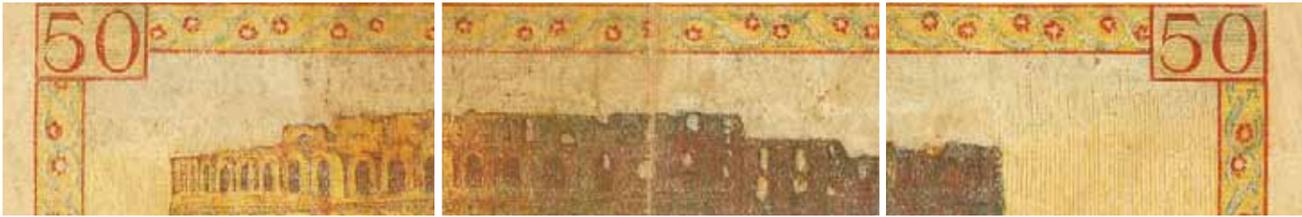
Aussi, la banque dispose d'un comité des risques qui a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à

la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Prévention contre le blanchiment d'argent

Dans le cadre de l'application de la loi 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, la Banque de Tunisie a toujours engagé des actions de sensibilisation de tout le personnel aux diligences et règles d'éthique à respecter conformément à la politique de conformité de la banque. Aussi, et conformément aux normes GAFI la Banque de Tunisie a mis en place un logiciel de filtrage pour permettre de saisir tous les renseignements relatifs aux clients. Un manuel de procédure a été également mis au point à la disposition des points de vente de la banque.





LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

A l'instar de l'année 2011, de fortes perturbations ont continué à peser sur le marché boursier pendant l'année 2012, marquée par de nombreuses fluctuations et une forte volatilité des cours au gré des données sur la situation politique, sécuritaire, et socio-économique du pays.

L'indice TUNINDEX a enregistré à la fin du mois de juillet son plus haut niveau de l'année à 5.266,50 points, soit une performance de 11,53% depuis le début de l'année. L'embellie relative du premier semestre n'a toutefois pas duré.

Au cours du deuxième semestre, l'indice TUNINDEX a effacé tous les gains réalisés pendant le premier semestre et a affiché, pour toute l'année 2012, sa deuxième baisse annuelle consécutive avec -3,02% contre -7,63% en 2011.

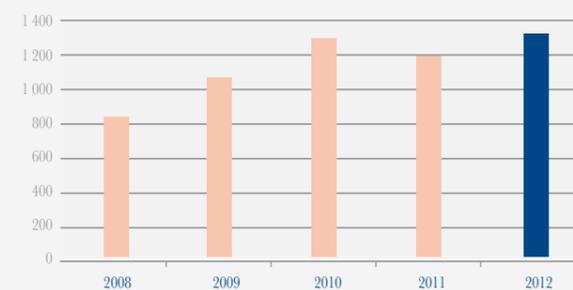
Il a clôturé au 31 Décembre 2012 à 4.579,85 points (contre 4.722,25 en 2011).

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 2.929 millions de dinars

durant l'exercice 2012 contre 3.138 millions de dinars en 2011, marquant ainsi une baisse de -6,66%.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 13.780 millions de dinars contre 14.452 millions de dinars à la fin de l'année 2011, enregistrant ainsi une baisse de 672 millions de dinars (soit -4,65%).

Capitalisation Boursière



Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié, au cours de l'année 2012, entre un minimum de 10,590 dinars et un maximum de 13,600 dinars.

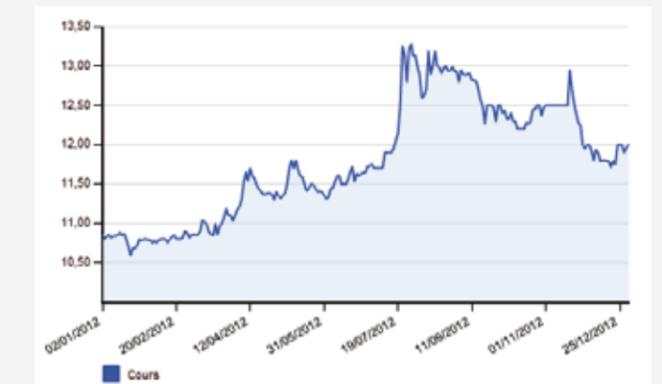
Ces pics ont été observés au cours des mois de Janvier et Juillet 2012.

Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2012 s'est établi à 12,000 Dinars.

Au cours de l'année 2012, 4.718.591 actions Banque de Tunisie ont été traitées pour un montant global de 55,4 millions de Dinars et un total de 13.114 échanges.

Il est important de noter que courant l'année 2010, la banque a procédé à une division de son capital par une opération de SPLIT et le nominal de l'action est passé de 10 dinars à 1 dinars.

Evolution du cours de l'action Banque de Tunisie



	2008	2009	2010	2011	2012
Cours de l'action BT (en dinars)	111,030	97,000	11,620	10,720	12,000
Nombre d'actions	7 500 000	11 250 000	112 500 000	112 500 000	112 500 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	50,479	36,626	3,918	4,190	4,513
Price Earning Ratio (P.E.R.)	13,3	16,5	23,5	20,9	21,3
Capitalisation boursière (en milliers de dinars)	832 725	1 091 250	1 307 250	1 206 000	1 350 000
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,20	2,65	2,97	2,56	2,66

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION

Evolution de l'effectif

Au 31 Décembre 2012, l'effectif permanent de la banque totalise 908 personnes dont 142 contractuels, contre 912 personnes au 31 Décembre 2011.

Le recrutement de 25 personnes en 2012 a concerné essentiellement 18 cadres et 7 employés.

La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2012 le départ à la retraite de 24 personnes dont 17 cadres et 7 employés.

La moyenne d'âge des employés de la banque est passée de 45 ans à la fin de l'année 2011 à 43 ans au 31 décembre 2012.

La formation

Les actions de formation se sont poursuivies en 2012 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

Ces actions de formation ont porté essentiellement sur les domaines financiers, commercial, gestion des risques et Audit. Elles ont été principalement organisées dans le cadre du séminaire en intra – entreprises et auprès des organismes spécialisés :

Elles ont concerné 426 cadres et agents contre 717 l'année précédente, représentant ainsi 47 % de l'ensemble du personnel.

Le budget alloué à la formation professionnelle est arrêté à 187 mille Dinars, dont 55% est destiné à la formation continue.

Durant l'année 2012, la Banque de Tunisie a accueilli 365 stagiaires poursuivant leurs études dans différentes spécialités de l'enseignement supérieur contre 320 l'année précédente.

Le réseau de la Banque de Tunisie

La Banque de Tunisie a poursuivi ses efforts au cours de l'année 2012 en vue d'élargir son réseau commercial par des acquisitions de plusieurs terrains et locaux.

Ces efforts ont été concrétisés par l'ouverture de trois nouvelles agences.

L'objectif étant d'équiper les nouvelles zones de développement du pays ainsi de renforcer sa présence sur les nouvelles agglomérations et les nouveaux centres économiques et administratifs.

Aussi, afin de mieux séduire la clientèle et de mieux se positionner face à la concurrence, la Banque de Tunisie a effectué également au cours de cette année d'importants travaux d'aménagement de plusieurs points de vente.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE EN 2013

Les prévisions relatives à l'année 2013 parient sur une dynamique soutenue au niveau de l'investissement mais dont l'évolution est fortement tributaire de la stabilisation de la situation politique, le rétablissement de la confiance et l'appui à apporter aux opérateurs économiques en difficulté.

Selon le communiqué du conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie ainsi que le budget économique national de l'année 2013, on pourrait retenir les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Apparition de prémices d'amélioration de l'économie nationale au début de l'année 2013 et ce en continuité avec la reprise de la croissance économique en 2012.

- Un objectif de croissance du PIB de 4,5% a été fixé dans le cadre du Budget économique avec un taux d'endettement de 5,9% du PIB.

Il à signaler que les institutions internationales, en l'occurrence le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les agences de notation Moody's et Fitch ont prévu un taux de croissance de 3,3%, 3,2%, 3,7% et 3,5% respectivement.

- Taux de croissance pour le secteur de l'agriculture de 3,1%.

- Evolution de 5,6% du budget de l'Etat dont 21% des dépenses seront consacrées au développement régional.

- Réduction de la part de la dette extérieure dans le PIB de 1,5% pour atteindre 56,8%.

- Augmentation prévue du volume des importations de 5,7%.

- Maintien des taux actuels sur le marché monétaire à un niveau proche du taux directeur de la BCT (3,75%).

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2013 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action dont particulièrement :

- Le développement de sa part de marché en matière de dépôts et de crédits à la clientèle.

- Renforcement de la politique commerciale.

- Recrutement de jeunes cadres pour couvrir le besoin de l'expansion du réseau d'agences de la Banque de Tunisie.

- L'implantation de nouvelles agences ainsi que l'accompagnement et l'assistance de sa clientèle.

- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux reconforter sa position dans le secteur bancaire tout en poursuivant l'effort de provisionnement et de renforcement des fonds propres.

- La préservation de sa politique de maîtrise des risques ;

- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.





La Banque prévoit durant l'année 2013, une progression du Produit Net Bancaire de 10,8% pour atteindre 178.831 mille dinars générée par une croissance de ses Produits d'exploitation bancaire de l'ordre de 9,8%.

En poursuivant sa politique de maîtrise des frais généraux, la Banque de Tunisie devrait pouvoir dégager un Résultat Brut d'Exploitation en augmentation de 12,9%.

Selon les prévisions établies, les dépôts de la clientèle de la Banque de Tunisie vont évoluer à un rythme de 15,1% courant l'année 2013 pour atteindre 2.806 millions de dinars à la fin de l'exercice.

Les crédits nets à la clientèle évolueront à un rythme de 10,3% pour atteindre 3.266 millions de dinars à la fin de l'exercice 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.

Aussi, et en symbiose avec l'avancement des travaux d'implémentation de Bâle II en Tunisie, la Banque de Tunisie poursuivra ses efforts pour le renforcement des systèmes d'évaluation et de suivi des risques et ce par la création d'une cellule chargée du contrôle des risques auxquelles la Banque est exposée.

États Financiers de la Banque de Tunisie

Au 31 Décembre 2012

Bilan

Hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapports des commissaires aux comptes

Bilan

EXERCICE CLOS LE «31/12/2012»

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011 (*)
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	81 445	22 159
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	276 605	129 861
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 961 617	2 829 061
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	145 420	140 231
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	218 021	210 656
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	39 554	42 643
AC7	Autres actifs	3.7	22 743	13 433
TOTAL ACTIF			3 745 405	3 388 044

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011 (*)
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	608 048	342 388
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 438 012	2 401 451
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	56 661	78 244
PA5	Autres passifs	4.4	107 891	67 546
TOTAL PASSIF			3 210 612	2 889 629

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2012	déc-2011 (*)
CP1 Capital social	5.1	112 500	112 500
CP2 Réserves	5.2	308 722	278 054
CP3 Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5 Report à nouveau		915	918
CP6 Bénéfice de l'exercice		63 379	57 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES		534 793	498 415
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 745 405	3 388 044

(*) Certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

Etat des engagements hors bilan

EXERCICE CLOS LE «31/12/2012»

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	déc-2012	déc-2011 (*)
Passifs éventuels		895 633	746 016
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	365 731	317 088
HB2 Crédits documentaires	6.2	197 902	166 928
HB3 Actifs donnés en garantie	6.3	332 000	262 000
Engagements donnés		143 857	162 902
HB4 Engagements de financement donnés	6.4	142 180	160 514
HB5 Engagements sur titres		1 677	2 388
Engagements reçus		1 579 659	1 476 613
HB6 Engagements de financement reçus		133	61
HB7 Garanties reçues	6.5	1 579 526	1 476 552

(*) Certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)





Etat de résultat

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(Unité = 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011 (*)
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	179 900	176 748
Commissions (en produits)	7.2	36 997	34 342
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	15 513	12 687
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	9 940	12 173
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		242 350	235 950
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	79 929	81 756
Commissions encourues	7.6	1 074	805
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		81 003	82 561
PRODUIT NET BANCAIRE		161 347	153 389
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.7	20 312	33 642
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.8	-54	-669
Autres produits d'exploitation		656	596
Frais de personnel		39 399	34 896
Charges générales d'exploitation	7.9	12 345	10 957
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7.10	6 669	6 397
RESULTAT D'EXPLOIATION		83 332	68 762
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	-5 201	714
Impôt sur les bénéfices		14 752	11 810
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		63 379	57 666

(*) Certaines rubriques sont retraiées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

Etat des flux de trésorerie

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(Unité = 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011(*)
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	231 092	219 367
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-91 032	-84 480
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		35 270	245 227
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-111 964	-251 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		45 817	-16 696
Titres de placement		0	-136 149
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-45 961	-48 822
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 428	-36 199
Impôt sur les bénéfices		-12 242	-6 144
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		59 408	-115 202
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 283	11 860
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-7 654	-21 386
Acquisition/ cession sur immobilisations		-2 140	-3 644
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		489	-13 170
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-20 810	-25 322
Dividendes versés	8.3	-27 000	-27 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-47 810	-52 322
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		12 087	-180 694
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		4 883	185 577
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		16 970	4 883

(*) Certaines rubriques sont retraiées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)



Notes Annexes aux États Financiers

Arrêtés au 31 Décembre 2012

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

I. PRÉSENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Montant en MDT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	86 490	76,88%
Actionnaires Etrangers	25 957	23,07%
Dont BFCM	22 500	20,00%
Autres	53	0,05%
Total	112 500	100,00%

II. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;

- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

2.1. Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, n°2011-04 du 12/04/2011 et n°2012-02 du 11/01/2012, la note n°2012-08 du 02/03/2012 et la circulaire 2012-09 du 29/06/2012.

2.1.1. La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.



2.1.2. Les provisions :

2.1.2.1. Les provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque a retenu, à partir de l'exercice 2012, la valeur des garanties hypothécaires. Ce traitement a concerné les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants (classe 2, 3,4 ou 5) au cours de l'exercice 2012 et dont les garanties hypothécaires sont dûment enregistrées et évaluées.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

2.1.2.2. Les provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble



des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit, comparés aux taux minimum proposés par la Banque Centrale de Tunisie :

Groupe de créances	Taux de provisionnement minimum	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	25%	50%
Bâtiments et travaux publics	20%	25%
Tourisme	20%	100%
Promotion immobilière	15%	20%
Autres services	25%	40%
Commerce	25%	30%
Concours aux particuliers	20%	20%

2.1.3. La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts. Les intérêts impayés sont comptabilisés en agios réservés.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies ci-dessus, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité

financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêt :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêt des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à

leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant

compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2012.

2.5. Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6. Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

2.7. Constatations des opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant

que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN – ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre décembre 2011 et décembre 2012 de 59 286 mille dinars. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie	38 705	3 462
Caisse dinars et devises	39 575	16 360
CCP et traveller's chèques	9	12
Monnaies et matières	3 156	2 325
Total	81 445	22 159

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :



Description	31/12/2012	31/12/2011
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	159 000	0
Prêts aux organismes financiers spécialisés	25 148	37 205*
Correspondants étrangers	4 876	4 916
Placements en devises	86 914	86 934
Banques et correspondants en Dinars convertibles	5	5
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	310	428
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	352	373*
Total	276 605	129 861

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Actifs performants	2 927 658	2 817 455
Comptes ordinaires débiteurs	(1) 227 316	229 140
Crédits sur ressources ordinaires	2 593 955	2 435 930*
Crédits au personnel	45 618	38 629
Créances sur crédit-bail	8 450	9 062
Crédits sur ressources spéciales	(2) 46 711	78 098
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 581	25 938
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation	2 027	658
Actifs non performants	(3) 209 412	167 720
Comptes ordinaires débiteurs	20 801	17 725
Créances sur ressources ordinaires	82 045	67 666
Créances classées sur crédit-bail	901	417
Créances classées sur ressources spéciales	2 518	3 279
Impayés classés	10 563	7 975
Créances au Contentieux	92 584	70 658
Total brut des créances sur la clientèle	3 137 070	2 985 175
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	23 330	21 753*
Agios réservés comptabilisés	(4) -8 018	-6 119
Provisions pour crédits à la clientèle au bilan	(5) -190 765	-171 748
Total net des créances sur la clientèle	2 961 617	2 829 061

* Retraité pour les besoins de la comparabilité



(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

Description	31/12/2012	31/12/2011
Crédits sur ressources spéciales budgétaires	2 684	1 636
Crédits sur ressources spéciales extérieures	44 027	76 462
Total	46 711	78 098

(3) Ventilation des créances douteuses sur la clientèle par classe (Hors créances au Contentieux) :

Les créances douteuses sur la clientèle se répartissent entre les différentes classes comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Classe 2	22 791	11 652
Créances classées sur ressources ordinaires	5 293	2 130
Créances classées sur crédits au personnel	16 935	8 782
Créances classées sur crédit-bail	28	54
Créances classées sur ressources spéciales	85	218
Impayés classés	450	468
Classe 3	29 806	22 912
Créances classées sur ressources ordinaires	4 401	7 608
Créances classées sur crédits au personnel	23 371	12 092
Créances classées sur crédit-bail	785	342
Créances classées sur ressources spéciales	693	18
Impayés classés	556	2 852
Classe 4	64 230	62 498
Créances classées sur ressources ordinaires	11 107	7 988
Créances classées sur crédits au personnel	41 738	46 791
Créances classées sur crédit-bail	88	21
Créances classées sur ressources spéciale	1 740	3 043
Impayés classés	9 557	4 655
Total	116 827	97 062

(4) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2011	Dotations aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2012
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	279	664	677	266
Agios réservés sur ressources ordinaires	2 860	8 436	7 675	3 621
Agios réservés sur créances de leasing	87	74	68	93
Autres agios réservés	2 890	1 212	67	4 035
Total	6 119	10 386	8 487	8 018

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2011	Dotations de 2012	Reprise de 2012	Provisions au 31/12/2012
Provisions individuelles	143 203	32 575	15 677	160 101
Provisions collectives	28 545	2 119	-	30 664
Total	171 748	34 694	15 677	190 765

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(6) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Impayés classés, créances au Contentieux, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2012 :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	227 316	227 316
Crédits sur ressources ordinaires	3 391	0	0	2 693 410	2 696 801
Crédits au personnel	0	0	0	45 618	45 618
Créances sur crédit-bail	0	0	0	9 351	9 351
Crédits sur ressources spéciales	7 021	0	0	42 208	49 229
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	3 581	3 581
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation	0	0	0	2 027	2 027
Total brut des créances actives	10 412	0	0	3 023 511	3 033 923

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres commercial	141 107	136 149
Titres de placement	136 149	136 149
Titres de transaction	4 958	0
Créances rattachées	4 313	4 082
Total	145 420	140 231

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Total brut des titres d'investissement (1)	224 493	213 995
Emprunts nationaux	2 307	2 556
Obligations	3 598	4 998
Fonds gérés par des SICAR	47 250	48 100
Titres de participation	116 646	104 712
Parts dans les entreprises associées	14 103	14 103
Parts dans les entreprises liées	40 589	39 526
Créances rattachées	120	462
Provisions pour dépréciations de titres (2)	-6 592	-3 801
Total net des titres d'investissement	218 021	210 656

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2011	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2012
Emprunts nationaux	2 556	0	249	2 307
Obligations	4 998	0	1 400	3 598
Fonds gérés par des SICAR	48 100	0	850	47 250
Titres de participation	104 712	19 379	7 445	116 646
Parts dans les entreprises associées	14 103	0	0	14 103
Parts dans les co-entreprises	0	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	39 526	1 063	0	40 589
Total brut des titres d'investissement	213 995	20 442	9 944	224 493

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2011	Dotation de 2012	Reprise de 2012	Provisions au 31/12/2012
Provisions sur Fonds gérés	1 508	458	0	1 966
Provisions sur Titres de participation	2 233	1 441	158	3 516
Provisions sur Parts dans les entreprises associées	0	0	0	0
Provisions sur Parts dans les co-entreprises	0	0	0	0
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	60	1050	0	1 110
Total	3 801	2 949	158	6 592

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2012, 39 554 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

• Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Reclass-ements	Valeur brute au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	7 122	599	-	-	7 721
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Total des immobilisations incorporelles	7 532	599	0	0	8 131
Immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	22	198	126	-	94
Agencements	9 850	507	-	-	10 357
Matériels informatiques	23 259	1 069	-	-	24 328
Matériels bancaires	14 938	383	-	-	15 321
Autres matériels	7 124	200	-	-	7 324
Matériel de transport	2 323	131	284	-	2 170
Immeubles d'exploitation	49 859	983	750	-	50 092
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Immeubles Hors exploitation	1 093	72	-	-	1 165
Terrains hors exploitation	1 501	-	78	-	1 423
Total des immobilisations corporelles	110 226	3 543	1 112	126	112 531
Total des valeurs immobilisées	117 758	4 142	1 112	126	120 662





• Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	4 975	1 249	-	6 224
Fonds de commerce	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	5 164	1 249	0	6 413
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Agencements	7 596	480	-	8 076
Matériels informatiques	17 954	1 723	-	19 677
Matériels bancaires	12 621	513	-	13 134
Autres matériel	6 287	189	-	6 476
Matériel de transport	1 388	278	284	1 382
Immeubles d'exploitation	23 770	2 187	392	25 565
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Immeubles Hors exploitation	335	50	-	385
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	69 951	5 420	676	74 695
Total des valeurs immobilisées	75 115	6 669	676	81 108

• Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	-
Logiciels informatiques	7 721	6 224	1 497
Fonds de commerce	221	-	221
Total des immobilisations incorporelles	8 131	6 413	1 718
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Agencements	10 357	8 076	2 281
Matériels informatiques	24 328	19 677	4 651
Matériels bancaires	15 321	13 134	2 187
Autres matériel	7 324	6 476	848
Matériel de transport	2 170	1 382	788
Immeubles d'exploitation	50 092	25 565	24 527
Terrains d'exploitation	257	-	257
Immeubles Hors exploitation	1 165	385	780
Terrains hors exploitation	1 423	-	1 423
Total des immobilisations corporelles	112 531	74 695	37 836
Total des valeurs immobilisées	120 662	81 108	39 554

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2012 un montant de 22.743 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Siège, succursales et agences	3 373	157
Comptes de régularisation (1)	9 562	7 358
Débiteurs divers	9 808	5 918
Total	22 743	13 433

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Compensation reçue	2 953	2 591
Compte d'ajustement devises	817	302
Agios, débits à régulariser et divers	5 792	4 465
Total	9 562	7 358

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2012 un solde de 608 048 mille dinars contre un solde de 342 388 mille dinars au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts au jour le jour et à terme	46 942	68 595
Banques et correspondants étrangers	224 416	6 831
Organismes financiers spécialisés	2 801	2 139
Banques et correspondants dinars	332 000	264 500
Dettes rattachées	1 889	323
Total	608 048	342 388

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à vue	831 702	743 619
Comptes d'épargne	667 661 (1)	592 776
Comptes à terme	319 980	750 202
Bons de caisse	21 164	24 304
Certificats de dépôts	527 000	221 500
Autres sommes dues à la clientèle	60 908	50 197
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9 597	18 853
Total	2 438 012 (2)	2 401 451

(1) Les comptes d'épargne sont détaillés comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes spéciaux d'épargne	649 933 (i)	574 606
Compte épargne logement	15 907	16 387
Compte épargne horizon	1 193	1 214
Comptes d'épargne investissement	47	58
Comptes d'épargne actions	85	221
Comptes d'épargne avenir	496	290
Total	667 661	592 776

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1) Selon la durée résiduelle :

Description	<= 3 mois]3 mois - 1 an]]1 an - 5 ans]	< 5 ans	Total
Comptes à vue	831 702	0	0	0	831 702
Comptes d'épargne	0	0	667 661	0	667 661
Comptes à terme	158 374	95 660	65 946	0	319 980
Bons de caisse	7 764	6 460	6 940	0	21 164
Certificats de dépôts	433 500	93 500	0	0	527 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	60 908	0	0	60 908
Total	1 431 340	256 528	740 547	0	2 428 415

(2.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	831 702	831 702
Comptes d'épargne	0	0	0	667 661	667 661
Comptes à terme	113 709	0	0	206 271	319 980
Bons de caisse	0	0	0	21 164	21 164
Certificats de dépôts	184 000	0	0	343 000	527 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	60 908	60 908
Total	297 709	0	0	2 130 706	2 428 415

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 56 661 mille dinars contre 78 244 mille dinars au 31/12/2011 et se présente ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Total brut des ressources spéciales	55 887	77 088
Ressources extérieures	51 699	73 678
Ressources budgétaires	4 188	3 410
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	774	1 156
Total	56 661	78 244





4.4. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2012 et au 31/12/2011 :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes de régularisation (1)	69 943	36 188
Provisions (2)	15 761	16 254*
Créditeurs divers (3)	22 187	15 104*
Total	107 891	67 546

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

Description	31/12/2012	31/12/2011
Compensation à régler	55 443	23 447
Comptes d'ajustement devises	609	703
Agios, Crédits à régulariser et divers	13 891	12 038
Total	69 943	36 188

(2) Les provisions pour risques et charges se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges diverses	7 824	8 883
Provisions pour congés payés	1 851	1 662
Provisions pour créances en hors bilan	6 086	5 709
Total	15 761	16 254

(3) Les créditeurs divers se présentent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Créditeurs / opérations d'impôt	7 090	4 534
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2 894	2 287
Créditeurs / Opérations BCT	372	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	6 746	6 462
Créditeurs / opérations sur titres	1 160	1 090
Autres Créditeurs	277	253
Chèques à payer	3 648	100
Total	22 187	15 104

V. NOTES RELATIVES AU BILAN – CAPITAUX PROPRES :

Le résultat de l'exercice 2011 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2012.

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	31/12/2011	Affectation du résultat	Autres Variations	31/12/2012
Capital	112 500	-	-	112 500
Réserves et report à nouveau	328 248	30 666	0	358 914
Réserve légale	11 250	0		11 250
Réserve de prévoyance	210 661	2 000	2 941	215 602
Réserve à régime spécial	26 981	0	-2 941	24 040
Réserve pour Réinv. Exonérés	29 161	28 669		57 830
Report à nouveau	918	-3		915
Autres capitaux propres	49 277	0		49 277
Dividendes distribués	-	27 000		
Résultat de la période	57 666	-57 666		63 379
Situation nette	498 415			534 793

VI. Notes relatives aux engagements hors bilan :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 365 731 mille dinars contre 317 088 mille dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
• En faveur d'établissements bancaires et financiers	163 032	104 622
• En faveur de la clientèle	202 699	212 466*
Total	365 731	317 088

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Ouverture de crédits documentaires	166 845	152 879
Acceptations à payer	31 057	14 049
Total	197 902	166 928

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
BTA / Appel d'offres BCT	80 000	102 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	252 000	160 000
Total	332 000	262 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Crédits en TND notifiés et non utilisés	113 525	140 419*
Crédits en devises notifiés et non utilisés	17 155	20 095*
Total	130 680	160 514

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
 - Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.
- La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2012 à 1 579 526 mille dinars contre 1 476 552 mille dinars au 31/12/2011.

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 176 748 mille dinars au cours de l'exercice 2011 à 179 900 mille dinars au cours de l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit :

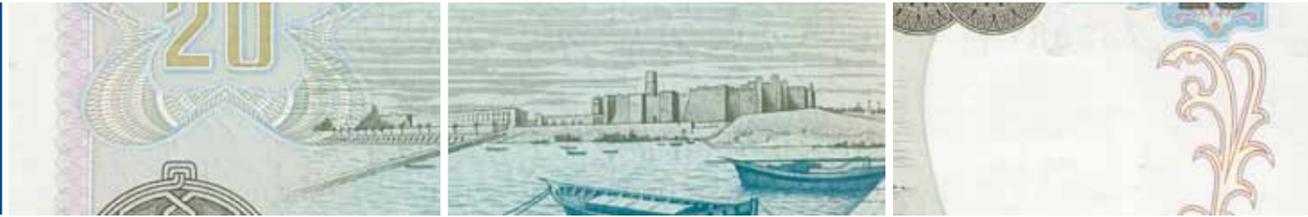
Description	2012	2011
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	178 232	175 304*
Produits sur opérations interbancaires	1 668	1 444
Total	179 900	176 748

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2012 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

Description	2012	2011
Revenus du portefeuille escompte	152 491	147 590
Revenus des comptes débiteurs	19 440	23 075
Commissions sur avals et cautions	3 205	2 710
Report déport sur change à terme	2 262	1 054
Produits sur opérations de leasing	834	875
Total	178 232	175 304





7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2012, 36.997 mille dinars contre 34 342 mille dinars en 2011. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	2012	2011
Commissions sur comptes	8 691	7 945
Opérations guichet et opérations diverses	1 717	1 522
Opérations sur titres	4 050	4 219
Opérations avec l'étranger	3 794	3 443
Commissions sur moyens de paiement	7 941	7 059
Commissions de gestion	10 804	10 154
Total	36 997	34 342

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2012 et 2011 comme suit :

Description	2012	2011
Gains nets sur titres de transaction (1)	7 824	4 595
Gains nets sur opérations de change (2)	7 689	8 092*
Total	15 513	12 687

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Les gains nets sur titres de transaction se détaillent ainsi :

Description	2012	2011
Intérêts/Titres de transaction	7 625	4 543
Etalement de la décote sur titres de transaction	199	0
Plus ou moins value de cession/Titres de transaction	0	52
Total	7 824	4 595

(2) Les gains nets sur opérations de change se détaillent ainsi :

Description	2012	2011
Différence de change sur opérations monétaires	204	541
Produits sur change manuel	2 305	2 034
Produits sur opérations de change en compte	5 091	5 387
Bénéfices sur opérations de change à terme	89	130
Total	7 689	8 092

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	2012	2011
Revenus des obligations	1 788	2 532
Revenus des titres de participation	1 775	3 172
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 681	2 079
Revenus des parts dans les entreprises liées	4 696	4 390
Total	9 940	12 173

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 81 756 mille dinars au cours de l'exercice 2011 à 79 929 mille dinars au cours de l'exercice 2012. Cette variation se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Charges sur opérations interbancaires	13 142	5 751
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	63 413	71 376
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 374	4 629
Total	79 929	81 756

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2012, 1.074 mille dinars contre 1.050 mille dinars en 2011. Cette variation se détaille ainsi :

Description	2012	2011
Commission d'aval sur opération de refinancement	150	29
Charges sur opérations de retrait monétique	515	434*
Frais d'interchange émis	395	341
Autres commissions	14	1
Total	1 074	805

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2011 et l'exercice 2012 se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Créances irrécouvrables passées par perte	340	220
Dotation nettes aux provisions pour créances (1)	19 395	33 022
Récupération sur créances radiées	-423	-642
Dotation et reprise sur provisions pour passifs	1 000	1 042
Total	20 312	33 642*

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Description	2012	2011
Provisions individuelles (2)	17 276	4 477
Provisions collectives	2 119	28 545
Total	19 395	33 022

(2) A partir de l'exercice 2012 la Banque a pris en compte la valeur des garanties hypothécaires estimées selon des expertises à 14.503 mille dinars. L'impact de la prise en compte de ces garanties sur les provisions requises est de 7.630 mille dinars.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	2012	2011
Frais de gestion sur titres d'investissement	207	0
Dotations nettes aux provisions pour titres	2 790	-659
Moins values réalisées sur titres d'investissement	9	0
Plus values réalisées sur titres d'investissement	-3 060	-10
Total	-54	-669



7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	2012	2011
Masse salariale	23 604	20 851
Charges sociales	6 182	5 112
Charges fiscales (TFP & FOPROLOS)	661	405
Dotation pour Régime d'intéressement	6 200	5 767
Provision Prime départ à la retraite	885	1 139
Rémunération des dirigeants	614	504
Autres charges liées au personnel	1 253	1 118
Total	39 399	34 896*

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Télécommunication & courriers	3 064	2 323
Maintenance et entretien	2 011	1 729
Services externes d'exploitation	1 987	1 779
Achat de biens consommables	1 816	2 143
Transport	616	577
Communication & marketing	560	508
Droits et taxes	499	143
Loyers	395	474
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	356	477
Frais judiciaires et assurances	567	371
Etude et documentation	124	83
Total	12 345	10 957*

*Retraité pour les besoins de la comparabilité



7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2012 et 2011 comme suit :

Description	2012	2011
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	1 441	932
Autres pertes et gains ordinaires (1)	-6 642	-218
Total	-5 201	714

(1) La variation de ce poste entre 2011 et 2012 provient principalement du résultat de la vérification approfondie de la situation fiscale de la banque portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, s'élevant à 6 642 mille dinars, et ce, pour la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010.

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au cours de l'exercice 2012 à 59 408 mille dinars et se détaille comme suit :

(1) Les produits d'exploitation encaissés nets des charges décaissées d'exploitation pour 140 060 mille dinars :

Description	2012	2011
Produits d'exploitation bancaire encaissés	231 092	219 367
Intérêts et revenus assimilés	179 900	175 694
Commissions en produits	36 997	34 342
Gain sur PF-titres commercial et autres prts financiers	15 513	13 741
Ajustement des comptes de bilan	-1 318	-4 410
Charges d'exploitation bancaire encaissées	-91 032	-84 480
Intérêts encourus et charges assimilées	-79 929	-81 756
Ajustement des comptes de bilan	-11 103	-2 724
Total	140 060	134 887

(2) La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 35 270 mille dinars.

(3) La variation négative des prêts à la clientèle nets des remboursements de 111 964 mille dinars.

(4) La variation positive des dépôts de la clientèle nets des retraits de 45 817 mille dinars.

(5) Les décaissements nets en faveur du personnel et des créiteurs divers, pour 45 961 mille dinars.

(6) Les flux de liquidité résultant des autres activités d'exploitation pour 8 428 mille dinars.

(7) Les décaissements provenant de l'impôt sur les bénéfices pour 12 242 mille dinars.

8.2. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Les flux de liquidité provenant des activités d'investissement évalués au 31/12/2012 à 489 mille dinars proviennent des intérêts et dividendes encaissés nets des mouvements sur

les immobilisations corporelles et certains titres d'investissement.

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

La baisse des ressources spéciales et les dividendes versés sont à l'origine des flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement au cours de l'exercice 2012.

Il est à signaler que Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2012 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/06/2012. Ils se sont élevés à 27.000 mille dinars.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque s'élève au 31/12/2012 à 16 970 mille dinars contre 4 883 mille dinars au 31/12/2011, enregistrant une hausse de 12 087 mille dinars.

IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou

indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);

2. Les entreprises associées ;

3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;

4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes; et

5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

9.1 Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 212 mille dinars encaissé en 2012.

La BT met à la disposition de la SBT des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2012 s'élève à 29 mille dinars. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2012 s'élève à 281 mille dinars.

9.2 Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable)

La BT assure pour le compte de SICAV Rendement et SICAV Croissance les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de SICAV Rendement (2.974 mille dinars en 2012) et 0,1% de l'actif net de SICAV Croissance (13 mille dinars en 2012).

9.3 Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 9 mille dinars au titre de l'exercice 2012.

9.4 Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 46 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5 Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 30 mille dinars hors taxe.

La banque de Tunisie loue auprès de l'ASTREE un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxe. L'encours au 31 décembre 2012 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 77 910 mille dinars dont 30 870 mille dinars de placements à terme et 46 500 mille dinars sous forme de certificat de dépôts. L'engagement hors bilan de la société ASTREE s'élève au 31/12/2012 à 793 mille dinars.

9.6 Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 130 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.7 Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 50 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.8 Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote)

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 5 mille dinars hors taxes.

9.9 Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge

le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services s'élève à 27 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la société SPFT CARTHAGO s'élève au 31/12/2012 à 7.736 mille dinars. L'engagement hors bilan de la société SPFT CARTHAGO s'élève au 31/12/2012 à 9 mille dinars.

9.10 Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 22 mille dinars hors taxes. L'engagement bilan de la société SCAN s'élève au 31/12/2012 à 2.945 mille dinars.

9.11 Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 46 mille dinars hors taxes.

9.12 Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie SARL (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La





rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 5 mille dinars hors taxes.

9.13 Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 22 mille dinars hors taxes.

9.14 Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Le montant des fonds gérés confiés à la BT SICAR au 31 décembre 2012 s'élève à 16 250 mille dinars. Une provision de 1 967 mille dinars a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres coté évalués à la valeur boursière, titres non

cotés évalué à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées. La charge comptabilisée par la BT au titre de l'exercice 2012 s'élève à 228 mille dinars.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

9.15 Opérations avec BFCM – banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2012 s'élève à 121 mille dinars.

9.16 Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2012 se détaille comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)

	Direction générale		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	571	-	262	-
Dont émoluments et salaires	483			
Dont jetons de présence conseil et comité	88		262	
Avantages postérieurs à l'emploi	131	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
Total	702	0	262	0

X. NOTE SUR LES RETRAITEMENTS :

	Déc-2011 Retraité	Déc-2011 Publié
R1		
Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	129 861	98 490
Créances sur la clientèle	2 829 061	2 860 432
Total Actifs	3 388 044	3 388 044
R2		
Intérêts et revenus assimilés	176 748	175 694
Gains sur portefeuilles commercial et opérations financières	12 687	13 741
Total Produits d'exploitation bancaire	235 950	235 950
R3		
Commissions encourues	805	1 050
Total Charges d'exploitation bancaire	82 561	82 806
Produit net bancaire	153 389	153 144
Charges générales d'exploitation	10 957	10 712
R4		
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	33 642	39 604
Frais de personnel	34 896	28 934
Résultat d'exploitation	68 762	68 762
R5		
Cautions, avals et autres garanties données	317 088	324 988
Passifs éventuels	746 016	753 916
Engagements de financements donnés	160 514	145 087
Engagement donnés	162 902	147 475
R6		
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	245 227	259 555
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-251 306	-265 634
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-	-

R1 : Effet du reclassement du poste créances à la clientèle vers le poste créances sur les établissements bancaires et financiers des encours MT sur les établissements de leasing.

R2 : effet du reclassement des gains sur report/déport change à terme du poste 'Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières' vers le poste 'Intérêts et revenus assimilés'

R3 : effet du reclassement des redevances VISA du poste CH2 vers le poste CH7

R4 : effet du reclassement de la prime d'intéressement et de la dotation aux congés payés du poste 'Dotations aux provisions & corrections de valeur sur les créances et passif' vers le poste 'Frais du personnel'

R5 : effet du reclassement des engagements sur billets de trésorerie du poste 'Cautions, avals et autres garanties données' vers le poste 'Engagements de financements donnés'

R6 : Effet des retraitements R1

XI. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Rapport Général des Commissaires aux Comptes ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 534 793 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 63 379 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers,

conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant



à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes n° 2.1.2.1 et n° 7.7 de l'annexe aux états financiers qui présentent les effets de la prise en compte des garanties hypothécaires dans le calcul des provisions.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises

par la banque à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 09 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II- OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012:

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant encaissé à ce titre en 2012 s'élève à 212 KDT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2012 s'élève à 29 KDT.

- La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2012 s'élève à 281 KDT.

SVRD – Sicav Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2012 s'élève à 2 974 KDT.

SVCR – Sicav Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.



Le montant facturé en 2012 s'élève à 13 KDT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la



banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contre partie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

• La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société

« ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 30 KDT HT.

• La Banque de Tunisie a conclu, le 1er juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01/01/2012 et finissant le 31/12/2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contrepartie de ses prestations,

la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT.

SCAN – Société club aquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque

de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT.

GIT SARL – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale

d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 5 KDT HT.

BFCM – Banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses

prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2012 s'élève à 121 KDT.

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31.12.2012 à 16 250 KDT. La rémunération revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 228 KDT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 10 KDT HT.



III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS SES DIRIGEANTS

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.

- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2012 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président Directeur Général est rémunéré, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général des sociétés du groupe « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », s'élèvent respectivement à 35 295 dinars et 18 000 dinars.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.



C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	571 522	-	262 000	-
dont émoluments et salaires	483 522			
dont jetons de présence conseil et comité	88 000			
Avantages postérieurs à l'emploi	130 550	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	702 072	0	262 000	0

Tunis, le 09 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

Rapport de Gestion du Groupe Banque de Tunisie 2012



PRÉSENTATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de la consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

o Le contrôle exclusif : Le contrôle est exclusif lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire n'en dispose d'autant. Dans ce cas, la consolidation est faite par intégration globale.

o Le contrôle conjoint : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c'est-à-dire qu'aucun co-entrepreneur n'est en mesure, à lui seul, d'exercer un contrôle prépondérant. C'est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.

o L'influence notable : L'influence notable est présumée lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par ses filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 dégage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable. Par conséquent, le périmètre de consolidation est composé comme suit :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,49%	98,44%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,78%	53,00%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,10%	52,01%	45,85%	45,65%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	98,03%	97,98%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,19%	93,06%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	93,01%	92,88%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,40%	98,41%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	50,52%	50,52%	49,75%	49,73%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,22%	56,81%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	58,29%	53,78%	53,00%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	0,00%	41,95%	0,00%
SPFT CARTHAGO (1)	52,45%	40,91%	41,95%	31,35%

(1) La société SPFT CARTHAGO était consolidée par mise en équivalence courant l'exercice 2011

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,38%	28,34%
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,88%	60,55%	44,29%	36,76%
SICAV RENDEMENT	6,38%	4,67%	3,66%	2,60%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 324	21,15%	Simple participation, pas d'influence
TFT - Transport de fonds de Tunisie	1 000	99,94%	La société n'est pas entrée en exploitation au 31/12/2012
SICOAC	2 335	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

- PLACEMENT DE TUNISIE SICAF

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations. Il s'élève actuellement à 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

L'objet de la société est la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital de la société est actuellement réparti comme suit : Groupe Banque de Tunisie (52,10%) et d'autres actionnaires (47,90%).

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité du portefeuille.

L'année 2012 est clôturée avec un total bilan de

16.128.757 Dinars contre 16.616.980 Dinars en 2011 et un résultat bénéficiaire de 1.440.338 Dinars contre 2.626.684 Dinars en 2011.

A l'instar des autres filiales, les charges de structures sont très faibles. Elles sont essentiellement constituées de frais de Bourse et de services financiers.

Le Portefeuille de Placements de Tunisie a connu en 2012 une amélioration par rapport l'année 2011. Ainsi, les placements à long terme et les placements courants se sont élevés en 2012 respectivement à 9.483.474 Dinars et 6.582.458 Dinars (nets de provisions) contre 9.322.188 Dinars et 6.162.774 Dinars (nets des provisions) en 2011.

La capitalisation boursière de Placements de Tunisie s'élève à la fin de l'année 2012 à 46 millions de dinars.

- LA GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE SICAF

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1998, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre

1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions de 100 dinars de nominal chacune.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE à hauteur de 99,99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participation de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance ainsi qu'une sélection de participations d'accompagnement des meilleurs clients de la banque.

L'année 2012 est clôturée avec un total bilan de 23.017.851 Dinars et un résultat bénéficiaire de 903.721 Dinars.

- Société de Bourse de Tunisie – SBT-

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117. Son capital est de 1 MD réparti en 40.000 actions de 25 Dinars chacune et détenues quasi totalement par la Banque de Tunisie. L'activité de la Société de Bourse de Tunisie porte essentiellement sur le courtage en Bourse des opérations qui lui sont confiées par le réseau de la banque et la gestion d'OPCVM.



La Société de Bourse de Tunisie gère deux SICAV, à savoir SICAV Rendement (obligataire avec un actif net de 577,968 MD au 31/12/2012) et SICAV Croissance (mixte à dominante actions avec un actif net de 12,953 MD au 31/12/2012).

Le chiffre d'affaires s'élève au 31 Décembre 2012 à 913 695 Dinars enregistrant ainsi une évolution de 10,65% par rapport à l'exercice précédent.

Le total net du bilan s'élève au 31 décembre 2012 à 2,664 MD et le bénéfice net à 223.540 Dinars.

- SICAV Rendement

La SICAV Rendement est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe. La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de SICAV Rendement alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :



- La conservation des titres et des fonds de la société SICAV Rendement ;
- L'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- La collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- Le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le portefeuille de SICAV Rendement est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Au 31/12/2012 l'actif net de SICAV Rendement a atteint 577,968 millions de dinars, le résultat distribuable 15,508 millions de dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 3,320 dinars au titre de l'exercice 2012 soit un taux de rendement de 3,05%.

- SICAV Croissance

La SICAV Croissance est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24

juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV Croissance est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV ;
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV Croissance ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0,1% TTC l'an de l'actif net de SICAV Croissance. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement. L'actif net de SICAV Croissance s'est établi au 31 décembre 2012 à 12,953 millions de dinars contre 14,512 millions de dinars au 31 décembre 2011.

La structure de l'actif net de SICAV Croissance, au 31 décembre 2012, se compose d'actions pour un montant 9,467 millions de dinars représentant 73,09% de son actif net, d'obligations pour un montant 329 mille dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 629 mille dinars et de placements monétaires pour 19,19% de l'actif géré.

Au cours de l'année 2012, SICAV Croissance a distribué un dividende net par action au titre de l'exercice 2011 de 3,898 dinars.

Le résultat distribuable de l'exercice 2012 s'élève à 187,628 mille dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2012 s'établit à 3,907 dinars.

Ainsi, le rendement global de l'action s'établit à -0,25% en 2012.

Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

Créée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

C'est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 20.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de 5 dinars de nominal. La dernière augmentation de capital a eu lieu en 2009 et elle a porté le capital de 10 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60,06%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de

concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'Astrée exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : automobile, maladie, transport, incendie, vie, risques spéciaux, responsabilité civile, agricole, invalidité, assistance, assurance crédit

Au terme de l'exercice 2012, les primes acquises par l'Astrée s'élèvent à 77 003 mD enregistrant ainsi une évolution de 4,9% par rapport à l'exercice précédent.

Ces primes sont réparties en prime acquise de l'assurance vie, avec une contribution de 26,4% du montant total de la prime acquise, et celle acquise de l'assurance non-vie avec une contribution de 73,6% à fin 2012.

Le bénéfice de l'exercice est passé de 13 218 mD en 2011 à 9 798 mD en 2012.

- Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

La GIT SA est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 8.000.000 de dinars. Elle est créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis rue Jamel Abdennasser. Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

La GIT SA est entrée dans sa phase de croisière de vente des locaux construits et d'amélioration progressive de ses résultats.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 s'est élevé à 1.470.489 DT et le Bénéfice net s'est établi à 381.067 DT.

- GIT SARL

La société Générale d'Investissement de Tunisie - G.I.T - est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créée par la Banque de Tunisie en 2000 et dont le capital social s'élève à 200.000 dinars.

La société a pour objet la construction, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou professionnel dans la zone franche de Bizerte.

La GIT est une société totalement exportatrice, régie par le code d'incitations aux investissements.

En 2012, les produits d'exploitations se sont élevés à 46.865 dinars marquant ainsi une baisse par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 1,43%.

- Soprofit CARTHAGO

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Son capital, qui était de 7,4 millions de dinars en 1999, s'élève actuellement à 45,502 millions de dinars.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20 ha sur lequel est également édifié le
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles ;

- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel ces unités sont louées.

Les revenus réalisés en 2012 par SOPROFIT CARTHAGO s'élèvent à 19,883 millions de dinars contre 13,471 millions de dinars au titre de l'exercice 2011.

Le résultat net au 31 Décembre 2012 est de 11,114 millions de dinars contre un résultat net de 5,375 millions de dinars en 2011.

- SCAN – Société Club Acquarus Nabeul-

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984 dont le capital social s'élève à 3.652,250 mille dinars répartis en 146.090 actions d'une valeur nominale 25 dinars chacune détenue à hauteur de 99,98% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits, donné en location gérance à la société Club Méditerranée.

L'année 2012 a été marquée par une évolution importante des actifs de la société qui passent de 7.480 mille dinars à 13.749 mille dinars soit une évolution de 83,81%.

Le résultat net a évolué de 602% pour atteindre 5.241 mille dinars à fin 2012 contre 747 mille dinars l'année précédente.

- BT SICAR

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi N°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque.

Le capital de la société qui s'élève à 5 000 000 D est détenu à hauteur de 99,99% par la Banque de Tunisie.

Au 31 Décembre 2012, les ressources de BT SICAR s'élèvent à 20,1 millions de dinars. Le résultat net pour l'exercice 2012 est déficitaire de 1.180.554 dinars.

- FOSA

La foncière des oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars répartis en 25 milles actions d'une valeur nominale de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés. Elle a pour objet la location de terrains et

immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

Les revenus de la Société constitués de produits de location s'élèvent à 149.006,172 DT au 31/12/2012 contre 142.556,895 DT au 31/12/2011.

Le bénéfice net de la société au titre de l'exercice 2012 est de 89.487,146 DT.

- SPPI

La Société Participation & Promotion Investissements « SPPI SICAR » est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

Son capital social s'élève à 760.450 dinars où la Banque de Tunisie détient 50,52%.

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement de l'activité vue qu'elle est entrée dans la phase de liquidation et par conséquent les produits d'exploitations ont connu une baisse pour se stabiliser à 67.635 dinars contre 119.424 dinars une année auparavant.



États Financiers Consolidés du Groupe Banque de Tunisie

Au 31 décembre 2012

Bilan et hors bilan
Etat de résultat
Etat des flux de trésorerie
Notes aux états financiers

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE «31/12/2012»

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-12	déc-11 *
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		81 446	22 159
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	282 367	135 125
AC3	Créances sur la clientèle	2	3 010 423	2 866 711
AC4	Portefeuille titres commercial	3	173 353	165 897
AC5	Portefeuille d'investissement		152 654	148 001
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	133 702	124 173
AC6	Valeurs immobilisées nettes		101 537	50 776
AC7	Autres actifs		34 602	29 293
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	49 163	25 210
	Titres mis en équivalence	6	25 808	43 857
	Ecart d'acquisition net	7	9 954	3 967
Total Actifs			4 055 008	3 615 169

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-12	déc-11 *
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		608 048	342 389
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 344 884	2 330 538
PA4	Emprunts et ressources spéciales		57 491	79 073
PA5	Autres passifs		174 448	108 132
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	245 043	201 674
Sous-Total Passifs			3 429 914	3 061 806

Capitaux propres	Rubriques	Notes	déc-12	déc-11 *
CP1	Capital		112 500	112 500
	(Titre d'auto contrôle)	10	-3 687	-3 753
	Réserves consolidées	11	389 135	354 097
	Résultats consolidés	11	67 333	59 655
	Actions propres			
	Sous-Total capitaux propres		565 281	522 499
	Intérêts minoritaires	11	59 813	30 864
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 055 008	3 615 169

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

HORS BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE «31/12/2012»

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Notes	déc-12	déc-11 *
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		365 731	317 088
HB2 Crédits documentaires		197 902	166 928
HB3 Actifs donnés en garantie		332 000	262 000
Total Passifs éventuels		895 633	746 016
HB4 Engagements de financement donnés		141 581	160 514
Engagements sur titres		1 677	2 388
avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		763	450
Total engagements donnés		144 021	163 352
HB6 Engagements de financement reçus		133	61
HB7 Garanties reçues		1 579 742	1 476 860
Avais, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		399	498
Total engagements reçus		1 580 274	1 477 419

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011 *
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	178 919	176 748
PR2	Commissions - Produits	35 378	33 547
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	15 579	14 398
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	4 747	7 073
Total produits d'exploitation		234 623	231 766
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	76 918	78 658
CH2	Commissions encourues	1 075	793
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-47	32
Total charges d'exploitation		77 946	79 483
	Marge nette des activités d'assurance	13	6 574
Produit net bancaire		163 252	160 013
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur créances et passif	14	20 297
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-1 690	-749
PR7	Autres produits d'exploitation	-28 890	-1 766
CH6	Frais de personnel	40 536	35 999
CH7	Charges générales d'exploitation	13 657	9 690
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 112	6 581
Résultat d'exploitation		107 230	76 764
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	333
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires	5 211	-253
Résultat courant avant impôt		102 353	79 098
CH11	Impôts sur les sociétés	20 780	11 936
	Amortissement des écarts d'acquisition	7	339
Résultat des activités ordinaires		81 066	66 823
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
Résultat net		81 066	66 823
	Intérêts minoritaires	11	7 168
Résultat net, part groupe		67 333	59 655
Résultat net, part groupe par action (En dinars)		0,619	0,549

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc-2012	déc-2011*
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		231 093	219 367
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-91 032	-84 482
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		35 270	259 555
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-111 964	-265 635
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		47 822	-17 344
Titres de placement		0	-136 149
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-45 961	-48 822
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 428	-36 199
Impôt sur les bénéfices		-12 242	-6 144
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		10 468	18 541
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		17 499	607
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ (PROVENANT DES) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		89 381	-96 705
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 756	11 860
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-8 646	-22 776
Acquisition/ cession sur immobilisations		-11 280	-4 293
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-9 170	-15 209
Activités de financement			
Emission d'actions		0	-1 519
Emissions d'emprunts		-2 717	-3 186
Remboursements d'emprunts		-1 467	-12
Augmentation/diminution ressources spéciales		-20 810	-25 323
Dividendes versés		-42 719	-36 135
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-67 713	-66 175
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-28	-91
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		12 470	-178 180
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		15	8 776
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE		21 248	8 776

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)



Notes Annexes aux États Financiers Consolidés

Au 31 décembre 2012

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2012 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles). Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.



3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.



3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont

classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Provisions sur les créances

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la Banque de Tunisie a retenu, à partir de l'exercice 2012, la valeur des garanties hypothécaires. Ce traitement a concerné les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants (classe 2, 3,4 ou 5) au cours de l'exercice 2012 et dont les garanties hypothécaires sont dûment enregistrées et évaluées.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,49%	98,44%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,78%	53,00%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,10%	52,01%	45,85%	45,65%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	98,03%	97,98%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,19%	93,06%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	93,01%	92,88%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,40%	98,41%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	50,52%	50,52%	49,75%	49,73%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,22%	56,81%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	58,29%	53,78%	53,00%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	0,00%	41,95%	0,00%
SPFT CARTHAGO (1)	52,45%	40,91%	41,95%	31,35%

(1) La société SPFT CARTHAGO était consolidée par mise en équivalence courant l'exercice 2011

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,38%	28,34%
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,88%	60,55%	44,29%	36,76%
SICAV RENDEMENT	6,38%	4,67%	3,66%	2,60%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 324	21,15%	Simple participation, pas d'influence
TFT - Transport de fonds de Tunisie	1 000	99,94%	La société n'est pas entrée en exploitation au 31/12/2012
SICOAC	2 335	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI



NOTES SUR LE BILAN

Note 1

AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc-12	déc.-11 *
Secteur Financier	360 766	-78 399	282 367	135 125
Autres secteurs	12 504	-12 504	0	0
	373 270	-90 903	282 367	135 125

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note 2

AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc-12	déc.-11 *
Secteur Financier	3 020 748	-10 809	3 009 939	2 865 845
Autres secteurs	484	0	484	866
	3 021 232	-10 809	3 010 423	2 866 711

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note 3

AC4 PORTEFEUILLE COMMERCIAL

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc-12	déc-11
Secteur Financier	169 784	0	169 784	164 041
Autres secteurs	3 569	0	3 569	1 856
	173 353	0	173 353	165 897



Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc-12	déc-11
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 971	2 059
Terrains et constructions hors exploitation	4 162	3 944
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
Sous-Total	6 823	6 693
Placements dans les entreprises liées et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	71 848	57 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 849	86 074
Prêts hypothécaires	399	498
Autres prêts	377	354
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	77 910	66 020
Sous-Total	237 383	210 015
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	523	519
Total	275 217	247 715
Effets des reclassements et éliminations	-86 032	-75 681
Effets des répartitions des capitaux propres	-55 483	-47 861
Placements nets	133 702	124 173

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc-12	déc-11
Provisions pour primes non acquises	7 573	7 515
Provisions pour sinistres Vie	230	45
Provisions pour sinistres Non Vie	36 340	16 453
Autres Provisions techniques Non Vie	5 020	1 197
Total	49 163	25 210

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(Chiffres en Milliers de dinars)

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints 2012	déc-12	déc-11 *
CARTHAGO (1)	41,94%	-	22 638
SPCB	28,36%	2 588	2 661
SICAV RD	3,66%	17 484	13 218
SICAV CR	44,29%	5 736	5 340
Titres mis en équivalence		25 808	43 857
Contribution aux réserves consolidées		-685	6 986
Contribution au résultat consolidé		333	2 081

(1) La société carthago est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2012

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Note 7**TRAITEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION***(Chiffres en Milliers de dinars)*

	2012				2011	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq
FOSA	247	301	174	162	174	160
ASTREE	0	5 049	0	4 542	0	4 538
PLAC.TUNISIE	0	560	0	552	0	552
CARTHAGO	0	7 053	0	3 623	0	1 533
SCAN	9 000	3 006	3 775	1 260	0	0
Total Brut	9 247	15 969	3 949	10 139	174	6 783

AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ÉVALUATION ET D'ACQUISITION

	Ecart.Eval	Ec.Acq	Ecart.Eval	Ec.Acq
Taux	10,00%	5,00%	10,00%	5,00%
Cumuls Ant	173	3 455	173	2 477
Dots	0	507	0	339
VCN / Ecarts	3 775	6 179	0	3 967
VCN	9 954		3 967	

Note 8**PA3 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE***(Chiffres en milliers de dinars)*

	Intégration	Elimination	déc-12	déc-11
Secteur Financier	2 438 297	-93 413	2 344 884	2 330 538
	2 438 297	-93 413	2 344 884	2 330 538

* Les éliminations concernent les dépôts des sociétés du groupe dans la Banque de Tunisie

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note 9**PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc-12	déc-11
Provisions pour primes non acquises Non Vie	24 031	22 204
Provisions d'assurances Vie	90 616	80 302
Provisions pour sinistres Vie	2 419	1 888
Provisions pour sinistres Non Vie	116 669	90 490
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	898	1 101
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	944	1 020
Provisions pour égalisation et équilibrage Non Vie	0	241
Autres provisions techniques Vie	1 258	654
Autres provisions techniques Non Vie	8 208	3 774
Total	245 043	201 674

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10**TITRE D'AUTO-CONTRÔLE***(Chiffres en milliers de dinars)*

	2012		2011	
	% Détention	Valeur Nominale	% Intérêts	Valeur Nominale
Titres d'auto-contrôle				
Astrée	2,67%	3 001	53,85%	3 001
GPT	0,61%	686	53,85%	686
Git SA	0,00%	0	93,00%	32
PT	0,00%	0	46,72%	34
Total		3 687		3 753

Les titres d'auto-contrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.





Note 11

NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en milliers de dinars)

	Secteur Financier	Autres Secteurs	déc-12	déc.-11 *
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 687	0	-3 687	-3 880
Contributions aux réserves consolidées	379 897	9 238	389 135	354 097
Contributions au résultat consolidé	60 703	6 630	67 333	59 655
Intérêts Minoritaires	28 878	30 935	59 813	30 864

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

(1) Les actions d'auto-contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées,

NOTE SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 12

ANALYSE SECTORIELLE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Chiffres en Milliers de dinars)

	Secteur Financier				Autres secteurs			
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique	déc-12	déc.-11 *
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	56 800						56 800	50 289
ASTREE		4 059					4 059	5 734
FOSA					46		46	52
GITSA					282		282	58
GITSARL					-2		-2	0
CARTHAGO (1)						4 340	4 340	
SCAN (2)						2 151	2 151	0
GPT			93				93	44
PT			373				373	931
SBT				218			218	462
BT SICAR				-1 181			-1 181	-76
SPPI				-179			-179	80
Total	56 800	4 059	466	-1 142	326	6 491	67 000	57 574
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SPCB					-186		-186	-173
SVCR			-38				-38	-102
SVRD			557				557	458
CARTHAGO (1)								1 898
Total	0	0	0	0	-186	0	333	2 081
Total Résultat	56 800	4 059	985	-1 142	140	6 491	67 333	59 655

(1) La société CARTHAGO est consolidée par intégration globale à partir de 2012

(2) La société SCAN est entrée dans le périmètre et consolidée par intégration globale à partir de 2012

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Les contributions des sociétés du groupe sont présentées nettes des opérations intra-groupe. L'amortissement des écarts d'acquisition est imputé sur le résultat de la BT.

Note 13**MARGE NETTE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	déc-12	déc-11
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	6 881	8 286
Résultat Technique de l'Assurance Vie	5 001	3 474
Résultat technique	11 882	11 760
Produits des placements Assurance Non Vie	11 339	10 987
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 734	-1 066
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-6 177	-6 216
Autres produits non techniques	381	142
Autres charges non techniques	-3 006	0
Impôts sur le Résultat	-2 887	-2 389
Marge intégrable	9 798	13 218
Elimination des opérations intra-Groupe	-3 224	-5 488
Marge nette des entreprises d'assurance	6 574	7 730

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note 14**PR5/CH4 DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CRÉANCES ET PASSIFS**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc-12	déc.-11 *
Secteur Financier	20 297	0	20 297	33 494
	20 297	0	20 297	33 494

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Dotation aux provisions constituée par la Banque de Tunisie en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

A partir de l'exercice 2012 la Banque de Tunisie a pris en compte la valeur des garanties hypothécaires estimées selon des expertises à 14.503 mille dinars. L'impact de la prise en compte de ces garanties sur les provisions requises est de 7.630 mille dinars.

NOTE SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**Note 15****FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	déc-12	déc-11
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	2 005	45 817			47 822	-17 344
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		4 883	6 433	8	8 776	186 956
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			4 374	1	4 375	1 898
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		16 970	6 431	8	21 248	8 776
Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie			2 369	1	2 370	2 546

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.



Note 16

NOTE SUR LES RETRAITEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les retraitements de l'exercice 2011 ont portés sur :

- R1 : Prise en compte des reclassements effectués au niveau des états financiers individuels de la Banque de Tunisie.
- R2 : Changement de la méthode de consolidation des SICAV en mise en équivalence au lieu d'une intégration globale.

BILAN CONSOLIDÉ

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubrique	déc-11 Publié	déc-11 Retraité	
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	103 694	135 125	R1
AC3 Créances sur la clientèle	2 898 083	2 866 711	R1
AC4 Portefeuille titres commercial	458 070	165 897	R2
AC5 Portefeuille d'investissement	209 726	148 001	R2
Titres mis en équivalence	24 360	43 857	R2
Ecart d'acquisition net	3 970	3 967	R2
Total Actifs	3 949 514	3 615 169	
PA3 Dépôts de la clientèle	2 168 782	2 330 538	R2
PA5 Autres passifs	108 216	108 130	R2
Sous-Total Passifs	2 900 134	3 061 806	
(Titre d'auto contrôle)	-3 880	-3 753	
Réserves consolidées	389 187	354 097	R2
Résultats consolidés	64 759	59 655	R2
Sous-Total capitaux propres	562 566	522 499	
Intérêts minoritaires	486 814	30 864	R2
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	3 949 514	3 615 169	

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Déc.-11 Publié	Déc.-11 Retraité	
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	324 988	317 088	R1
Total Passifs éventuels	753 916	746 016	
HB4 Engagements de financement donnés	145 087	160 514	R1
Total engagements donnés	147 925	163 352	

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	déc-2011 Publié	déc-2011 Retraité	
PR1 Intérêts et revenus assimilés	175 785	176 748	R1 & R2
PR2 Commissions - Produits	29 841	33 547	R1
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	29 140	14 398	R1
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	10 181	7 073	R2
Total produits d'exploitation	244 947	231 766	
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	71 379	78 658	R2
CH2 Commissions encourues	1 132	793	R1 & R2
Total charges d'exploitation	72 543	79 483	
Produit net bancaire	180 134	160 013	
PR5/CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif	39 474	33 494	R1
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-595	-749	R2
PR7 Autres produits d'exploitation	-1 745	-1 766	R2
CH6 Frais de personnel	30 047	35 999	R1
CH7 Charges générales d'exploitation	10 055	9 690	R2
Résultat d'exploitation	96 317	76 764	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 724	2 081	R2
Résultat courant avant impôt	98 294	79 098	
Résultat des activités ordinaires	86 019	66 823	
Résultat net	86 019	66 823	
Résultat net, part groupe	64 759	59 655	
Résultat net, part groupe par action (En dinars)	0,596	0,549	

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc-2011 Publié	déc-2011 Retraité	
Flux d'exploitation autres secteurs financiers	36 453	18 541	R2
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	-78 791	-96 705	
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement	15 238	-22 776	R2
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	22 805	-15 209	
Emission d'actions	-38 311	-1 519	R2
Emissions d'emprunts	-3 186	-3 186	R2
Dividendes versés	-55 270	-36 135	R2
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-122 102	-66 175	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 565 281 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 67 333 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers

consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend



en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre

2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes n°5 (Provisions sur les créances) et n°14 (Dotations aux provisions pour créances et passifs) de l'annexe aux états financiers consolidés qui présentent les effets de la prise en compte par la Banque de Tunisie des garanties hypothécaires dans le calcul des provisions.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 20 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

Conception et impression

The logo for SIMPACT features the word "SIMPACT" in a bold, sans-serif font. A small red square with a white circle inside is positioned above the letter "I".

Les photos sont la propriété du Musée de la Monnaie
Ouvrages “*Numismatique et Histoire de la Monnaie*” éd. 2008 - 3 tomes



www.bt.com.tn